

Table des matières

REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE	2	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	40
Aperçu de la Financière Power	3	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
Mode de présentation	6	Note 1 Renseignements sur la Société	45
Mesures financières et présentation conformes aux normes IFRS	6	Note 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables	45
Mesures financières et présentation non conformes aux normes IFRS	8	Note 3 Acquisitions et cessions d'entreprises	59
Rapprochement des mesures financières conformes aux normes IFRS et des mesures financières non conformes aux normes IFRS	9	Note 4 Actifs détenus en vue de la vente	60
Résultats de la Financière Power	10	Note 5 Trésorerie et équivalents de trésorerie	61
États consolidés des résultats	10	Note 6 Placements	61
États non consolidés des résultats	11	Note 7 Fonds détenus par des assureurs cédants	64
Apport au bénéfice net et au bénéfice net ajusté	12	Note 8 Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	65
Situation financière	20	Note 9 Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations	66
Flux de trésorerie	23	Note 10 Autres actifs	67
Gestion du capital	25	Note 11 Goodwill et immobilisations incorporelles	68
Gestion des risques	27	Note 12 Fonds distincts et autres entités structurées	71
Instruments financiers et autres instruments	29	Note 13 Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	73
Arrangements hors bilan	31	Note 14 Obligations à l'égard d'entités de titrisation	80
Passifs éventuels	31	Note 15 Débentures et autres instruments d'emprunt	81
Engagements et obligations contractuels	32	Note 16 Autres passifs	83
Impôt sur le bénéfice	32	Note 17 Impôt sur le bénéfice	83
Transactions avec des parties liées	32	Note 18 Capital social	85
Sommaire des estimations et jugements comptables critiques	33	Note 19 Rémunération fondée sur des actions	87
Changements de méthodes comptables	36	Note 20 Participations ne donnant pas le contrôle	89
Modifications comptables futures	37	Note 21 Gestion du capital	90
Contrôles et procédures de communication de l'information	38	Note 22 Gestion des risques	91
Contrôle interne à l'égard de l'information financière	39	Note 23 Charges d'exploitation et frais administratifs	101
Principales données annuelles	39	Note 24 Charges financières	101
		Note 25 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	101
		Note 26 Instruments financiers dérivés	106
		Note 27 Évaluation de la juste valeur	110
		Note 28 Autres éléments de bénéfice global	115
		Note 29 Bénéfice par action	115
		Note 30 Parties liées	116
		Note 31 Passifs éventuels	117
		Note 32 Engagements et garanties	117
		Note 33 Information sectorielle	118
		RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	121
		SOMMAIRE FINANCIER QUINQUENNAL	123

REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

TOUS LES MONTANTS DES TABLEAUX SONT EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF INDICATION CONTRAIRE. M\$ = MILLIONS DE DOLLARS G\$ = MILLIARDS DE DOLLARS

LE 20 MARS 2019

Le présent rapport annuel vise à procurer aux actionnaires et aux parties intéressées de l'information choisie sur la Corporation Financière Power. Pour plus de renseignements sur la Société, les actionnaires et les personnes intéressées sont priés de consulter les documents d'information de la Société, notamment la notice annuelle et le rapport de gestion. Pour obtenir des exemplaires des documents d'information continue de la Société, consulter le site Web de la Société au www.powerfinancial.com, le site Web www.sedar.com ou communiquer avec le bureau du Secrétaire, dont les coordonnées figurent à la fin du présent rapport.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES › Certains énoncés dans le présent document, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société, ou qui traduisent les attentes actuelles publiées par les filiales ouvertes de la Société lorsqu'il s'agit de renseignements concernant ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction concernant l'avenir. Le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent notamment porter sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les perspectives d'affaires, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs, stratégies et perspectives continus de la Société et de ses filiales, les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice considéré et les périodes à venir, de même que les énoncés ou l'information se rapportant aux offres publiques de rachat importantes de la Société et de Lifeco, dont les modalités ont été annoncées le 8 mars 2019. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'utilisation de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l'incidence, ou l'incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des

entreprises et de la santé des marchés des actions et des marchés financiers locaux et mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, aux changements technologiques, à la cybersécurité, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, ainsi que de la capacité de la Société et de ses filiales à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles et l'évolution future prévue, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et ses filiales. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de la Société, et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, sont fournis dans ses documents d'information, y compris son plus récent rapport de gestion et sa plus récente notice annuelle, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com.

Nous rappelons au lecteur qu'une liste des abréviations utilisées se trouve au début de ce rapport annuel. De plus, l'abréviation suivante figure dans la revue de la performance financière et les états financiers et notes annexes : les états financiers consolidés audités de la Financière Power et les notes annexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (les états financiers consolidés de 2018 ou les états financiers).

Aperçu

CORPORATION FINANCIÈRE POWER

La Financière Power, une filiale de Power Corporation, est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient des participations essentiellement dans le secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et en Europe. Fondée en 1984 avec l'ambition de créer un groupe de services financiers intégré, la Financière Power est demeurée engagée à l'égard de la croissance et de l'évolution de ses principaux placements par l'intermédiaire de ses participations donnant le contrôle dans Lifeco et IGM et, au cours des dernières années, elle a mis en œuvre une stratégie active en matière de technologies financières. La Financière Power détient également une participation dans Pargesa, une société de portefeuille qui exerce son influence par l'intermédiaire de ses participations importantes dans des sociétés industrielles et de services d'envergure mondiale établies en Europe. L'objectif historique et continu de la Financière Power est de créer une valeur supérieure à long terme pour les actionnaires.

Depuis la création de la Société, la haute direction de la Financière Power est demeurée constante dans son approche visant à prendre des décisions dans le meilleur intérêt à long terme de ses sociétés en exploitation et de ses actionnaires. Tout au long de son histoire, la Financière Power a géré ses activités en fonction des mêmes principes de base :

- l'adoption d'une perspective et d'un horizon d'investissement à long terme;
- l'établissement d'entreprises de premier plan offrant un profil de croissance intéressant;
- la supervision active et étroite de la gouvernance de ses sociétés;
- le recours à une approche prudente et conservatrice à l'égard du risque, et le maintien d'une situation financière solide.

Création de valeur

La Financière Power est déterminée à développer des entreprises de premier plan au sein de leur marché, qui créent en retour de la valeur à long terme pour les actionnaires. Son approche de placement repose sur trois principes fondamentaux, soit l'identification du bon placement ainsi que le suivi et l'évaluation de chaque entité émettrice :

Principes d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Investir dans des sociétés dotées d'une perspective et d'un horizon d'investissement à long terme ■ Soutenir les équipes de direction des sociétés en exploitation afin de créer des chefs de file du secteur ■ Mettre l'accent sur les produits et les segments de marché procurant une forte croissance et un rendement élevé sur les fonds propres ■ Effectuer une analyse financière rigoureuse et basée sur des faits
Principes de gestion des activités	<ul style="list-style-type: none"> ■ Détenir une participation majoritaire ou importante ■ Mettre l'accent sur la stratégie, les gens et la répartition du capital ■ Être prudent, conservateur à l'égard des risques et se concentrer sur la création et le maintien d'un bilan robuste
Principes de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Modèle de gouvernance active par l'entremise des conseils d'administration des filiales ■ Conseil composé de dirigeants de la Financière Power et d'administrateurs externes : <ul style="list-style-type: none"> ■ Les dirigeants de la Financière Power possèdent des connaissances approfondies du secteur et des différentes sociétés du groupe ■ Les administrateurs externes fournissent leur expertise et des perspectives diversifiées

Portefeuille actuel

Lifeco et IGM sont devenues des chefs de file dans les secteurs d'activité de l'assurance, de la gestion d'actifs, ainsi que du patrimoine et de la retraite dans leurs principaux marchés : le Canada, les États-Unis et l'Europe. La Financière Power les a soutenues dans le cadre de diverses acquisitions, desquelles le groupe tire parti sur le plan stratégique de la façon suivante :

- Distribution de produits et de services à l'échelle du groupe;
- Collaboration au niveau du développement de produits;
- Partage des technologies et des fonctions liées aux services administratifs;
- Améliorations d'envergure grâce à des relations clés et à un pouvoir d'achat global;
- Approche collaborative à l'égard d'importants développements dans le secteur.

En partenariat avec Lifeco et IGM, la Financière Power continue de collaborer à l'avenir du marché des services financiers, qui évolue rapidement. Le groupe participe activement au secteur émergent des technologies financières, dans le but de fournir un rendement attrayant sur le capital investi tout en aidant ses entreprises de services financiers actuelles à transformer leurs modèles.

Les investissements effectués à ce jour visaient la conception de plateformes de premier plan, qui feront partie de la nouvelle génération de services financiers. La stratégie en matière de technologies financières crée des occasions pour nos entreprises déjà établies de tirer des apprentissages, d'adopter et d'intégrer des nouvelles technologies, ainsi que de comprendre la façon dont ces modèles d'affaires perturbateurs toucheront les activités courantes et la façon dont elles devront réagir aux changements dans ce contexte afin d'être plus efficaces. La stratégie en matière de technologies financières vise trois objectifs :

- Créer, par l'entremise de Portag3, un écosystème composé d'investissements dans des entreprises en démarrage du secteur des technologies financières qui sont à la fois prometteuses et susceptibles d'avoir une influence à l'échelle mondiale;
- Faire des investissements importants auprès des fournisseurs de services financiers numériques de premier plan, dont Wealthsimple, un des plus importants conseillers financiers numériques au Canada;
- Développer un bâtisseur d'entreprises en démarrage afin de soutenir la création de la prochaine génération de sociétés axées sur les technologies financières ayant leur siège social au Canada et actives mondialement.

De plus, la Financière Power et le groupe Frère, de Belgique, détiennent conjointement une participation donnant le contrôle dans Pargesa, une société de portefeuille qui, par l'entremise de sa filiale GBL, maintient un portefeuille diversifié de grande qualité composé de sociétés d'envergure mondiale, qui sont des chefs de file dans leur secteur respectif, et auprès desquelles GBL peut contribuer à la création de valeur en sa qualité d'investisseur professionnel actif. Le groupe Pargesa a positionné son portefeuille afin d'en renforcer le profil de croissance et d'optimiser son potentiel de création de valeur à long terme. Pargesa adhère aux valeurs et à l'approche de placement prudente de la Financière Power. De plus, cette participation permet à la Financière Power de créer de la valeur sur le marché européen et de diversifier son portefeuille de services financiers.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Cession des activités d'assurance-vie et de rentes individuelles de Lifeco aux États-Unis

Le 24 janvier 2019, Lifeco a annoncé qu'elle vendait presque toutes ses activités d'assurance vie et de rentes individuelles aux États-Unis à Protective Life Insurance Company, par voie de réassurance. Lifeco estime que la transaction se traduira par une valeur de transaction après impôt d'approximativement 1,2 G\$ US (1,6 G\$ CA), exclusion faite de charges non récurrentes, mais incluant les commissions de réassurance, et qu'elle devrait donner lieu à une libération de capital d'approximativement 400 M\$ US (530 M\$ CA). Les activités visées par le transfert, commercialisées sous la marque Great-West Financial, comprennent des polices d'assurance-vie détenues par une banque ou par une société, des polices d'assurance-vie à prime unique, des rentes individuelles, ainsi qu'un bloc fermé de polices d'assurance-vie et de rentes. L'apport de ces activités au bénéfice net de Lifeco s'est chiffré à 138 M\$ (108 M\$ US) pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Lifeco prévoit conclure la transaction au premier semestre de 2019 et comptabiliser une perte liée à cette transaction.

Au sein de l'exploitation américaine, Lifeco continue de mettre l'accent sur les marchés des régimes de retraite à cotisations définies et de la gestion d'actifs.

LIFECO

Great-West Lifeco Inc., TSX: GWO; avec une capitalisation boursière de 27,9 G\$, est une société de portefeuille internationale spécialisée dans les services financiers qui détient des participations dans l'assurance-vie, l'assurance-maladie, les services de retraite et de placement, la gestion d'actifs et la réassurance. Lifeco exerce des activités au Canada, aux États-Unis et en Europe par l'intermédiaire de la Great-West, de la London Life, de la Canada-Vie, de Great-West Financial, de Putnam et d'Irish Life. Aux fins de la présentation de l'information, Lifeco a quatre secteurs à présenter, soit l'exploitation canadienne, l'exploitation américaine, l'exploitation européenne et l'exploitation générale, lesquels reflètent les emplacements géographiques ainsi que la structure de gestion et la structure interne des sociétés.

Au Canada, par l'entremise des unités d'exploitation Client individuel et Client collectif, Lifeco offre un vaste éventail de solutions financières et de régimes d'avantages sociaux aux particuliers, aux familles, aux entreprises et aux organismes, y compris des produits d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et d'assurance contre les maladies graves, de même que des produits de constitution de patrimoine, d'épargne et axés sur le revenu et d'autres produits spécialisés.

L'exploitation américaine gère deux unités d'exploitation, soit Services financiers et Gestion d'actifs. L'unité Services financiers exerce des activités dans tous les segments du marché des régimes de retraite offerts par l'employeur et propose des régimes de retraite à cotisations définies offerts

Le portefeuille actuel de la Société jette les bases pour la création de valeur future, et les objectifs incluent :

- Continuer à prioriser la création de valeur à long terme pour les actionnaires;
- Augmenter les bénéfices par la croissance interne en tirant parti de la portée de nos entreprises de premier plan dans un environnement en rapide évolution;
- Rechercher activement des occasions de déployer des capitaux dans le cadre d'acquisitions rentables;
- Mettre en place des solutions technologiques relatives aux services financiers pour améliorer les entreprises existantes;
- Assurer la rotation du portefeuille de GBL pour accélérer la création de valeur.

Offres publiques de rachat importantes

Le 8 mars 2019, Lifeco a annoncé les modalités de son offre publique de rachat importante annoncée précédemment, de type « adjudication à la hollandaise modifiée », afin de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 2 G\$ de ses actions ordinaires, à l'intérieur d'une fourchette de prix d'au moins 30,00 \$ par action et d'au plus 35,00 \$ par action (l'offre de Lifeco). L'offre de Lifeco devrait expirer le 12 avril 2019, à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

La Financière Power a annoncé qu'elle avait l'intention d'appuyer l'offre de Lifeco et qu'en raison de sa participation à l'offre de Lifeco, elle prévoit que sa participation dans Lifeco sera légèrement réduite, en fonction des offres des autres actionnaires de Lifeco. La Financière Power prévoit affecter le produit de sa participation à l'offre de Lifeco, ainsi que d'autres ressources disponibles, au financement de sa propre offre publique de rachat importante, de type « adjudication à la hollandaise modifiée », afin de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 1,65 G\$ de ses actions ordinaires, à l'intérieur d'une fourchette de prix d'au moins 29,00 \$ par action et d'au plus 34,00 \$ par action (l'offre de CFP). L'offre de CFP facilite le rachat des actions de la Financière Power à des valeurs actuellement intéressantes tout en conservant une solide situation de capital afin de financer des occasions de croissance futures. L'offre de CFP a été présentée le 8 mars 2019 et devrait expirer le 13 avril 2019, à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée. Power Corporation a informé la Financière Power qu'elle a l'intention d'appuyer la Société au moyen de sa participation à l'offre de CFP.

par l'employeur, des comptes de retraite individuels, des services d'adhésion, des services de documentation, des options de placement et des services de formation, de même que des services de gestion de fonds, de placement et de consultation. L'unité Gestion d'actifs, Putnam, offre des services de gestion de placements, des services administratifs et des services de distribution, et offre également un vaste éventail de produits de placement, y compris des actions, des titres à revenu fixe, des produits axés sur le rendement absolu ainsi que des stratégies de remplacement. PanAgora, une société liée de Putnam, offre une vaste gamme de solutions de placement utilisant des techniques quantitatives sophistiquées.

L'exploitation européenne comprend deux unités d'exploitation distinctes, soit l'unité Assurance et rentes et l'unité Réassurance, qui offrent des produits d'assurance et de gestion de patrimoine, y compris des produits de rentes immédiates et des produits de réassurance.

Au 31 décembre 2018, la Financière Power et IGM détenaient des participations respectives de 67,8 % et de 4,0 % dans les actions ordinaires de Lifeco, correspondant à environ 65 % des droits de vote afférents à toutes les actions avec droit de vote de Lifeco en circulation. En vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances*, la participation en droits de vote dans les compagnies d'assurance-vie est limitée à 65 %.

FINANCIÈRE IGM

La Société financière IGM Inc., TSX: IGM; avec une capitalisation boursière de 7,5 G\$, est une société de gestion de patrimoine et d'actifs de premier plan qui répond aux besoins financiers des Canadiens par l'intermédiaire de ses principales filiales, qui exercent leurs activités de façon distincte essentiellement au sein du secteur des services-conseils financiers. Ses activités sont exercées par l'entremise de ses filiales, soit IG Gestion de patrimoine, Placements Mackenzie et Investment Planning Counsel.

Au troisième trimestre de 2018, IGM a annoncé qu'elle avait remplacé la marque Groupe Investors par la marque IG Gestion de patrimoine, un nom qui reflète son objectif premier: aider ses clients à faire croître leur patrimoine. La société a également annoncé le lancement du Plan vivant IGM^{MC}, une approche complète de la planification financière centrée sur le client qui tient compte des besoins, des buts et des aspirations en constante évolution des Canadiens et de leur famille. Le Plan vivant IGM^{MC} dresse un portrait intégré de tous les aspects des finances d'un client, dont la planification de la retraite et de la succession, les placements et les stratégies fiscales, pour constituer un plan parfaitement synchronisé et complet.

IG Gestion de patrimoine offre une famille exclusive de fonds communs de placement et d'autres moyens de placement, en plus d'une vaste gamme de services en matière d'assurance, de valeurs mobilières, de prêts hypothécaires, ainsi que d'autres services financiers. IG Gestion de patrimoine fournit ses services par l'entremise de son réseau exclusif de conseillers répartis dans tout le Canada. La société cherche à se distinguer de ses concurrents en offrant à ses clients des services complets de planification tout en favorisant une relation à long terme avec ceux-ci.

PARGESA ET GBL

Power Financial Europe B.V., une filiale entièrement détenue par la Financière Power, et le groupe Frère détiennent chacun une participation de 50 % dans Parjointco. Au 31 décembre 2018, Parjointco détenait une participation de 55,5 % dans Pargesa, ce qui représente 75,4 % des droits de vote.

Pargesa, SIX: PARG; avec une capitalisation boursière de 6,0 G FS, est une société de portefeuille qui, au 31 décembre 2018, détenait une participation de 50 % dans GBL, ce qui représente 50,8 % des droits de vote. GBL, une société de portefeuille belge, est cotée à la Bourse de Bruxelles.

Au 31 décembre 2018, le portefeuille de GBL était essentiellement composé de placements dans les sociétés cotées en Bourse suivantes:

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Imerys (EPA: NK) – produits minéraux de spécialités industriels ■ adidas (XETR: ADS) – conception et distribution de vêtements de sport ■ Pernod Ricard (EPA: RI) – vins et spiritueux ■ SGS (SIX: SGSN) – contrôle, vérification et certification ■ LafargeHolcim (SIX: HOLN et EPA: LHN) – ciment, granulats et béton ■ Umicore (EBR: UMI) – technologie des matériaux et recyclage des métaux précieux | <ul style="list-style-type: none"> ■ Total (EPA: FP) – pétrole, gaz et chimie ■ GEA (XETR: G1A) – un fournisseur d'équipement et de services de gestion de projets pour un vaste éventail d'industries de transformation, principalement dans les secteurs des aliments et des boissons ■ Ontex (EBR: ONTEX) – produits d'hygiène jetables ■ Parques (BME: PQR) – exploitation de parcs de loisirs régionaux |
|--|--|

De plus, par l'entremise de sa filiale Sienna Capital, GBL développe un portefeuille composé d'actions de sociétés fermées, de titres d'emprunt et de fonds thématiques.

Au 31 décembre 2018, la valeur de l'actif net de Pargesa s'établissait à 8 973 M FS, comparativement à 10 851 M FS au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2018, la valeur de l'actif net de GBL s'établissait à 16 193 M€, comparativement à 18 888 M€ au 31 décembre 2017.

Placements Mackenzie est une société de gestion de placements qui fournit des services-conseils en matière de placements et des services connexes par l'entremise d'une multitude de canaux de distribution: le réseau de détail, les alliances stratégiques et le marché institutionnel. Mackenzie distribue ses produits et services principalement grâce à un réseau de distribution diversifié composé de conseillers financiers externes. Mackenzie cherche à devenir le fournisseur et le partenaire privilégié à l'égard des solutions en matière de gestion d'actifs mondiaux au Canada.

IGM détient une participation de 13,9 % dans China AMC, l'une des premières sociétés de gestion de fonds en Chine, qui s'est taillé et maintient une position de chef de file dans le secteur chinois de la gestion d'actifs. L'actif géré de China AMC, excluant l'actif géré des filiales, s'élevait à 906 milliards RMB¥ (180 G\$ CA) au 30 juin 2018. La société mère de la Financière Power, Power Corporation, détient une participation directe de 13,9 % dans China AMC. Power Corporation et IGM détiennent une participation combinée de 27,8 % dans China AMC. Power Corporation et IGM exercent une influence notable et comptabilisent leurs participations en tant qu'entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence.

Investment Planning Counsel est un distributeur indépendant de produits, de services et de conseils financiers au Canada.

Au 31 décembre 2018, la Financière Power et la Great-West, une filiale de Lifeco, détenaient des participations respectives de 61,4 % et de 3,8 % dans les actions ordinaires d'IGM.

PORTAG3 ET WEALTHSIMPLE

La Financière Power, en partenariat avec IGM et Lifeco (le groupe), sont les investisseurs principaux dans des fonds dont Portag3 Ventures, une société affiliée, assure la gestion. Ces fonds d'investissement ont pour objectif de soutenir des entreprises offrant des services financiers novateurs et qui ont le potentiel de faire une différence à l'échelle mondiale. Portag3 Ventures a investi dans plus de 30 sociétés et fonds d'investissement du secteur des technologies financières.

Au 31 décembre 2018, Portag3, la Financière Power et IGM détenaient des participations respectives de 21,9 %, de 16,0 % et de 43,8 % dans Wealthsimple. Wealthsimple est l'une des sociétés de gestion de placements axées sur la technologie les plus importantes et ayant affiché la croissance la plus rapide au Canada. Depuis son lancement en 2014, Wealthsimple a connu une croissance et sert maintenant plus de 100 000 clients. Son actif administré se chiffre à plus de 3,4 G\$ au 31 décembre 2018 (1,7 G\$ au 31 décembre 2017).

Par l'entremise de ses plateformes Wealthsimple pour les conseillers et Wealthsimple pour les institutions, Wealthsimple a élargi son réseau de distribution et sert des clients partout au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

En 2018, la Financière Power et IGM ont respectivement investi 30 M\$ et 60 M\$ dans Wealthsimple. Au 31 décembre 2018, le groupe avait investi un montant de 208 M\$ dans Wealthsimple.

En 2018, Portag3 Ventures a annoncé le lancement de Portag3 Ventures II LP, son deuxième fonds de capital de risque axé sur les technologies financières et investissant dans des entreprises en démarrage du secteur des technologies financières à l'échelle mondiale. Au 31 décembre 2018, le montant total des engagements en capital s'élevait à 211 M\$, à l'égard desquels la Financière Power, Lifeco et IGM avaient chacune engagé un montant de 33 M\$. La juste valeur des placements détenus par le fonds se chiffrait à 67 M\$ au 31 décembre 2018.

Mode de présentation

MESURES FINANCIÈRES ET PRÉSENTATION CONFORMES AUX NORMES IFRS

Les états financiers consolidés de 2018 de la Société ont été préparés conformément aux normes IFRS et sont présentés en dollars canadiens.

Les états financiers consolidés présentent l'actif, le passif, les produits, les charges et les flux de trésorerie de la société mère et de ses filiales comme s'ils faisaient partie d'une seule entité économique. Les états financiers consolidés présentent les résultats financiers de la Financière Power (la société mère) ainsi que de Lifeco, d'IGM, de Portag3 et de Wealthsimple (les filiales en exploitation sur lesquelles la Financière Power exerce un contrôle) après l'élimination des soldes et des transactions intersociétés.

La participation de la Financière Power dans Pargesa est détenue par l'entremise de Parjointco. Parjointco est une société de portefeuille contrôlée conjointement par la Financière Power et le groupe Frère. Le placement de la Financière Power dans Parjointco est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, en vertu de laquelle le placement est initialement comptabilisé au coût et ajusté par la suite en fonction :

- de la quote-part revenant à la Financière Power :
 - du bénéfice net ou de la perte nette de Pargesa;
 - des autres éléments de bénéfice global ou de perte globale de Pargesa;
 - des autres variations des fonds propres de Pargesa.
- des dividendes reçus de Parjointco.

Le tableau suivant présente un résumé de la comptabilisation des placements de la Société :

Contrôle	Méthode comptable	Bénéfice et autres éléments de bénéfice global	Test de dépréciation	Reprise d'une perte de valeur
Participation donnant le contrôle dans l'entité	Consolidation	Consolidées avec des participations ne donnant pas le contrôle	Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins tous les ans	Une perte de valeur du goodwill ne peut être reprise Une perte de valeur des immobilisations incorporelles est reprise s'il existe une preuve du recouvrement de la valeur
Influence notable ou contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence	Quote-part revenant à la Société du bénéfice et des autres éléments de bénéfice global	La totalité du placement est soumise à un test de dépréciation	Reprise s'il existe une preuve du recouvrement de la valeur du placement
Participations en portefeuille ne donnant pas le contrôle	Disponibles à la vente	Le bénéfice correspond aux dividendes reçus et aux profits ou pertes sur cessions Les placements sont évalués à la valeur de marché par le biais des autres éléments de bénéfice global Des charges pour perte de valeur sont imputées au bénéfice, le cas échéant	Le test de dépréciation est effectué au niveau de chaque placement Un recul important ou prolongé de la valeur du placement se traduit par une charge pour perte de valeur Une diminution du prix de l'action à la suite d'une charge pour perte de valeur donne lieu à une dépréciation additionnelle	Un recouvrement ultérieur de la valeur ne donnera pas lieu à une reprise

REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2018, les placements de la Société se présentaient comme suit :

Placements	Intérêt économique en pourcentage	Type de placement	Méthode comptable
Lifeco ^[1]	67,8	Participation donnant le contrôle	Consolidation
IGM ^[2]	61,4	Participation donnant le contrôle	Consolidation
Pargesa ^[3]	27,8	Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Portag3 ^[4]	63,0	Participation donnant le contrôle	Consolidation
Wealthsimple ^[5]	16,0	Participation donnant le contrôle	Consolidation

[1] IGM détient également une participation de 4,0 % dans Lifeco.

[2] La Great-West détient également une participation de 3,8 % dans IGM.

[3] Détenu par l'entremise de Parjointco, une entreprise contrôlée conjointement (50 %).

[4] Lifeco et IGM détiennent aussi chacune une participation de 18,5 % dans Portag3.

[5] Portag3 et IGM détiennent également des participations respectives de 21,9 % et de 43,8 % dans Wealthsimple.

Au 31 décembre 2018, les placements de Pargesa cotés en Bourse se présentaient comme suit :

Placements	Intérêt économique en pourcentage	Type de placement	Méthode comptable
GBL	50,0	Participation donnant le contrôle	Consolidation
Imerys	53,9	Participation donnant le contrôle	Consolidation
adidas	7,8	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
Pernod Ricard	7,5	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
SGS	16,6	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
LafargeHolcim	9,4	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
Umicore	17,7	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
Total	0,6	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
GEA	8,5	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
Ontex	20,0	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
Parques	21,2	Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Autres placements	< 5,0	Placements de portefeuille	Disponibles à la vente

Ce résumé de la présentation comptable doit être lu parallèlement aux notes annexes aux états financiers consolidés de 2018 de la Société qui suivent :

- Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (note 2);
- Placements (note 6);
- Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées (note 8);
- Goodwill et immobilisations incorporelles (note 11);
- Participations ne donnant pas le contrôle (note 20).

MESURES FINANCIÈRES ET PRÉSENTATION NON CONFORMES AUX NORMES IFRS

Cette revue de la performance financière présente et analyse des mesures financières qui ne sont pas conformes aux normes IFRS. La direction se sert de ces mesures financières pour présenter et analyser la performance financière de la Financière Power et croit qu'elles procurent au lecteur un supplément d'information utile pour l'analyse des résultats de la Société. Les mesures financières non conformes aux normes IFRS utilisées aux présentes sont définies ci-dessous :

Mesure financière non conforme aux normes IFRS	Définition	Objectif
Mode de présentation non consolidée	Les participations de la Financière Power dans Lifeco, IGM, Portag3 et Wealthsimple sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.	Utilisé par la Société pour présenter et analyser ses résultats, sa situation financière et ses flux de trésorerie. Présente les résultats de la société de portefeuille (la société mère) séparément des résultats de ses sociétés en exploitation consolidées. Puisque la Société est une société de portefeuille, la direction examine et évalue la performance selon l'apport de chaque société en exploitation au bénéfice net et au bénéfice net ajusté. Cette présentation aide le lecteur à évaluer l'incidence de l'apport au bénéfice de chaque filiale.
Bénéfice net ajusté	Bénéfice net, excluant l'incidence des autres éléments.	Aide à comparer les résultats de la période considérée à ceux des périodes précédentes, car les éléments qui ne sont pas considérés comme des composantes des activités courantes sont exclus.
Autres éléments	Incidence après impôt des éléments qui, selon le jugement de la direction, rendraient la comparaison des résultats liés à l'exploitation d'une période à l'autre moins significative. Comprennent la quote-part revenant à la Société des éléments présentés au titre des autres éléments par une filiale ou une entreprise contrôlée conjointement.	Met en évidence les éléments qui ne sont pas considérés comme des composantes des activités courantes. L'exclusion de ces éléments aide la direction et le lecteur à évaluer les résultats de la période considérée, car ces éléments ne sont pas représentatifs des activités courantes.
Bénéfice net ajusté par action	Bénéfice par action calculé selon le bénéfice net ajusté. Bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.	Aide à comparer le bénéfice net ajusté au moyen d'une mesure par action.

Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS n'ont pas de définition normalisée et pourraient ne pas être comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres entités. Des rapprochements entre le mode de présentation non conforme aux normes IFRS et la présentation conforme aux normes IFRS figurent plus loin dans la présente revue de la performance financière.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX NORMES IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du bénéfice net et du bénéfice net par action présentés conformément aux normes IFRS avec les mesures financières non conformes aux normes IFRS : le bénéfice net ajusté, les autres éléments et le bénéfice net ajusté par action. Le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action sont présentés dans la section États non consolidés des résultats :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Bénéfice net – mesure financière conforme aux normes IFRS ^[1]	2 245	1 717
Quote-part des autres éléments ^[2] , déduction faite de l'impôt		
Lifeco	39	340
IGM	16	78
Pargesa	(18)	-
	37	418
Bénéfice net ajusté – mesure financière non conforme aux normes IFRS ^[1]	2 282	2 135

[1] Attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Financière Power.

[2] Se reporter à la section Autres éléments pour obtenir plus de détails sur les autres éléments de Lifeco, d'IGM et de Pargesa.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Bénéfice net par action – mesure financière conforme aux normes IFRS ^[1]	3,15	2,41
Quote-part des autres éléments ^[2] , déduction faite de l'impôt		
Lifeco	0,05	0,47
IGM	0,02	0,11
Pargesa	(0,02)	-
	0,05	0,58
Bénéfice net ajusté par action – mesure financière non conforme aux normes IFRS ^[1]	3,20	2,99

[1] Attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Financière Power.

[2] Se reporter à la section Autres éléments pour obtenir plus de détails sur les autres éléments de Lifeco, d'IGM et de Pargesa.

Résultats de la Financière Power

Cette section présente :

- les États consolidés des résultats conformes aux normes IFRS;
- les États non consolidés des résultats, qui présentent les apports des filiales en exploitation et de Pargesa au bénéfice net et au bénéfice net ajusté de la Financière Power.

Se reporter à la section Mesures financières et présentation non conformes aux normes IFRS pour obtenir une description du mode de présentation sur une base non consolidée ainsi qu'un rapprochement des mesures financières conformes aux normes IFRS et des mesures financières non conformes aux normes IFRS.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS CONFORMES AUX NORMES IFRS

Les états consolidés des résultats de la Financière Power pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont présentés ci-dessous. Les secteurs opérationnels de la Société sont Lifeco, IGM et Pargesa. Ces tableaux reflètent les apports de Lifeco, d'IGM et de Pargesa au bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Financière Power.

Bénéfice net consolidé

Exercices clos les 31 décembre	Lifeco	IGM ^[1]	Pargesa ^[2]	Exploitation générale ^[3]	Financière Power Bénéfice net consolidé	
					2018	2017
PRODUITS						
Revenu-primés, montant net ^[4]	35 461	-	-	(21)	35 440	33 880
Produits de placement nets	2 752	183	-	(113)	2 822	7 610
Honoraires ^[4]	5 819	3 037	-	(93)	8 763	8 497
Total des produits	44 032	3 220	-	(227)	47 025	49 987
CHARGES						
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	32 068	-	-	-	32 068	35 643
Commissions ^[4]	2 474	1 099	-	(61)	3 512	3 712
Charges d'exploitation et frais administratifs ^[4]	5 807	1 043	-	147	6 997	7 002
Charges financières	221	121	-	18	360	432
Total des charges	40 570	2 263	-	104	42 937	46 789
Bénéfice avant les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées, et impôt sur le bénéfice	3 462	957	-	(331)	4 088	3 198
Quote-part du bénéfice des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	-	29	57	8	94	200
Bénéfice avant impôt	3 462	986	57	(323)	4 182	3 398
Impôt sur le bénéfice	387	210	-	5	602	584
Bénéfice net	3 075	776	57	(328)	3 580	2 814
ATTRIBUABLE AUX						
Participations ne donnant pas le contrôle	1 074	330	-	(207)	1 197	964
Détenteurs d'actions privilégiées perpétuelles	-	-	-	138	138	133
Détenteurs d'actions ordinaires de la Financière Power	2 001	446	57	(259)	2 245	1 717
	3 075	776	57	(328)	3 580	2 814

[1] Les résultats présentés par IGM sont conformes à IFRS 9 et comprennent l'incidence de la transition liée au reclassement et à la réévaluation de certains prêts hypothécaires. Comme la Société n'a pas adopté IFRS 9, cet ajustement a été renversé au moment de la consolidation et inclus au titre de l'Exploitation générale.

[2] La quote-part du bénéfice de Pargesa revenant à la Société comprend des ajustements apportés conformément à IAS 39, y compris la quote-part revenant à la Société des profits réalisés à la vente de placements classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global par Pargesa et des charges pour perte de valeur. Ces montants n'ont pas été inclus dans le bénéfice net présenté par Pargesa, car celle-ci a adopté IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018.

[3] La colonne Exploitation générale comprend les résultats de Portag3 et de Wealthsimple, les activités d'investissement et les activités propres de la Société, ainsi que des écritures liées à la consolidation.

[4] Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés. Se reporter à la section Adoption d'IFRS 15 pour obtenir plus de détails.

En tant que société de portefeuille, la Société évalue la performance de chaque secteur en fonction de son apport au bénéfice net et au bénéfice net ajusté. Une analyse des résultats de Lifeco, d'IGM et de Pargesa est présentée à la section Apport au bénéfice net et au bénéfice net ajusté ci-après.

ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Dans cette section du rapport, les apports de Lifeco et d'IGM au bénéfice net et au bénéfice net ajusté attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires de la Financière Power sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Bénéfice net ajusté ^[1]		
Lifeco ^[2]	2 040	1 791
IGM ^[2]	462	428
Pargesa ^[2]	39	131
	2 541	2 350
Activités propres	(121)	(82)
Dividendes sur actions privilégiées perpétuelles	(138)	(133)
Bénéfice net ajusté ^[3]	2 282	2 135
Autres éléments ^[4]		
Lifeco	(39)	(340)
IGM	(16)	(78)
Pargesa	18	-
	(37)	(418)
Bénéfice net ^[3]	2 245	1 717
Bénéfice par action – de base ^[3]		
Bénéfice net ajusté	3,20	2,99
Autres éléments	(0,05)	(0,58)
Bénéfice net	3,15	2,41

[1] Pour obtenir un rapprochement du bénéfice net ajusté, une mesure non conforme aux normes IFRS, de Lifeco, d'IGM et de Pargesa, et de leur bénéfice net, se reporter à la section Apport au bénéfice net et au bénéfice net ajusté ci-après.

[2] Les apports de Lifeco et d'IGM comprennent une répartition des résultats de Wealthsimple et de Portag3 en fonction de leur participation respective. Les apports d'IGM et de Pargesa reflètent des ajustements apportés conformément à IAS 39.

[3] Attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires.

[4] Se reporter à la section Autres éléments ci-après.

2018 par rapport à 2017

Bénéfice net	2 245 M\$ (3,15 \$ par action), comparativement à 1 717 M\$ (2,41 \$ par action) pour la période correspondante de 2017, soit une augmentation de 30,7 % par action.
Bénéfice net ajusté	2 282 M\$ (3,20 \$ par action), comparativement à 2 135 M\$ (2,99 \$ par action) pour la période correspondante de 2017, soit une augmentation de 7,0 % par action.
Apport de Lifeco, d'IGM et de Pargesa au bénéfice net et au bénéfice net ajusté	Apport de 2 504 M\$ au bénéfice net, comparativement à 1 932 M\$ pour la période correspondante de 2017, soit une augmentation de 29,6 %. Apport de 2 541 M\$ au bénéfice net ajusté, comparativement à 2 350 M\$ pour la période correspondante de 2017, soit une augmentation de 8,1 %.

Une analyse des résultats de la Société est présentée aux sections Apport au bénéfice net et au bénéfice net ajusté, Activités propres et Autres éléments ci-après.

APPORT AU BÉNÉFICE NET ET AU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ**LIFECO**

Apport à la Financière Power

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Apport aux éléments suivants de la Financière Power ^[1] :		
Bénéfice net ajusté		
Tel qu'il a été présenté par Lifeco	2 044	1 793
Écritures liées à la consolidation	(4)	(2)
	2 040	1 791
Autres éléments	(39)	(340)
Bénéfice net	2 001	1 451

[1] La participation directe moyenne de la Financière Power dans Lifeco était de 67,7 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Bénéfice net ajusté et bénéfice net par secteur, tels qu'ils ont été présentés par Lifeco

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
CANADA		
Client individuel	685	589
Client collectif	630	641
Exploitation générale canadienne ^[1]	(40)	(11)
	1 275	1 219
ÉTATS-UNIS		
Services financiers	397	357
Gestion d'actifs	(61)	(21)
Exploitation générale américaine ^[1]	52	(2)
	388	334
EUROPE		
Assurance et rentes	1 036	947
Réassurance	377	190
Exploitation générale européenne ^[1]	(46)	(16)
	1 367	1 121
EXPLOITATION GÉNÉRALE DE LIFECO	(13)	(27)
Bénéfice net ajusté ^{[2][3]}	3 017	2 647
Autres éléments ^[1]	(56)	(498)
Bénéfice net ^[3]	2 961	2 149

[1] Les autres éléments représentent des montants qui ont été exclus des unités d'exploitation canadienne, américaine et européenne. Se reporter à la section Autres éléments.

[2] Les mesures financières non conformes aux normes IFRS sont décrites dans la partie B du présent rapport de gestion.

[3] Attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco.

2018 par rapport à 2017

Bénéfice net	2 961 M\$ (2,996 \$ par action), comparativement à 2 149 M\$ (2,173 \$ par action) pour la période correspondante de 2017, soit une augmentation de 37,9 % par action. En 2018, le bénéfice net de Lifeco comprend l'incidence positive nette de 60 M\$ après impôt découlant du refinancement de l'exploitation américaine finalisé au deuxième trimestre. Le bénéfice net de Lifeco pour 2017 comprenait une provision de 175 M\$ après impôt liée aux répercussions de la saison des ouragans dans l'Atlantique en 2017, qui a entraîné une diminution de 0,177 \$ du bénéfice par action ordinaire de Lifeco.
Bénéfice net ajusté	3 017 M\$ (3,052 \$ par action), comparativement à 2 647 M\$ (2,676 \$ par action) pour la période correspondante de 2017, soit une augmentation de 14,1 % par action.

CANADA

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le bénéfice net a augmenté de 201 M\$ par rapport à la période correspondante de 2017, pour s'établir à 1 275 M\$. Le bénéfice net ajusté pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est chiffré à 1 219 M\$, excluant d'autres éléments de 145 M\$. Il n'y avait pas d'autres éléments pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

CLIENT INDIVIDUEL

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le bénéfice net a augmenté de 96 M\$ par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 685 M\$. L'augmentation est principalement attribuable à :

- l'augmentation de l'apport découlant des modifications des bases actuarielles liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance;
- des résultats plus favorables au chapitre de la morbidité et du comportement des titulaires de polices;
- partiellement contrebalancés par la baisse de l'apport des placements, la diminution des honoraires nets, l'incidence moins favorable des nouvelles affaires et des résultats moins favorables au chapitre de la mortalité.

CLIENT COLLECTIF

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le bénéfice net a diminué de 11 M\$ par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 630 M\$. La diminution est principalement attribuable à :

- la baisse de l'apport des placements et de l'apport découlant des modifications des bases actuarielles liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance;
- la hausse des charges liées aux investissements stratégiques;
- partiellement contrebalancées par des résultats plus favorables au chapitre de la morbidité et de la mortalité.

ÉTATS-UNIS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le bénéfice net a augmenté de 438 M\$ par rapport à la période correspondante de 2017, pour s'établir à 388 M\$. Le bénéfice net ajusté pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est chiffré à 334 M\$, excluant d'autres éléments de 384 M\$. Il n'y avait pas d'autres éléments pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

SERVICES FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le bénéfice net s'est établi à 306 M\$ US (397 M\$ CA), comparativement à 277 M\$ US (357 M\$ CA) pour la période correspondante de 2017. L'augmentation de 29 M\$ US est principalement attribuable à :

- l'incidence du changement apporté au taux d'imposition des sociétés aux États-Unis, qui a donné lieu à une hausse de 53 M\$ US du bénéfice;
- une croissance nette des activités;
- partiellement contrebalancées par la baisse de l'apport des placements, un accroissement du passif au titre des contrats de rentes à capital variable attribuable au recul des marchés boursiers, une hausse des charges d'exploitation et des résultats défavorables au chapitre de la mortalité.

Le bénéfice net de 2017 comprenait un recouvrement de charges non récurrent lié à une variation des obligations futures à l'égard d'un régime de retraite d'employés.

GESTION D'ACTIFS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la perte nette s'est établie à 47 M\$ US (61 M\$ CA), comparativement à une perte nette de 15 M\$ US (21 M\$ CA) pour la période correspondante de 2017. La perte nette pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 incluait un recouvrement de 7 M\$ US lié à la vente d'un produit de placement ayant précédemment subi une perte de valeur. En excluant cet élément, la perte nette a augmenté de 25 M\$ US, principalement en raison de :

- la baisse des produits de placement nets;
- partiellement contrebalancée par la baisse des charges et de l'impôt sur le bénéfice découlant de l'incidence de la réduction du taux d'imposition des sociétés aux États-Unis.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la perte nette comprend également des charges financières et autres charges après impôt de 39 M\$ US (50 M\$ CA). Les charges financières et autres charges ont augmenté de 9 M\$ US en 2018, principalement en raison de la reprise, en 2017, de la perte de valeur précédente d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée.

EUROPE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le bénéfice net a augmenté de 159 M\$ par rapport à la période correspondante de 2017, pour s'établir à 1 311 M\$. Le bénéfice net ajusté pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est chiffré à 1 367 M\$, comparativement à 1 121 M\$ pour la période correspondante de 2017, excluant d'autres éléments de 56 M\$ présentés ci-dessous (incidence positive de 31 M\$ sur le bénéfice pour la période correspondante de 2017).

ASSURANCE ET RENTES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le bénéfice net a augmenté de 89 M\$ par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 1 036 M\$. L'augmentation est principalement attribuable à :

- l'augmentation de l'apport découlant des modifications des bases actuarielles liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance en raison de l'incidence de la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard des rentes;
- des résultats favorables au chapitre de la mortalité;
- la hausse du volume de nouvelles affaires en matière de rentes immédiates et l'incidence des modifications de certaines estimations liées à l'impôt et des fluctuations des devises;
- partiellement contrebalancés par la baisse de l'apport des placements et un profit à la vente des participations de Lifeco dans Allianz Ireland au premier trimestre de 2017.

RÉASSURANCE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le bénéfice net a augmenté de 187 M\$ par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 377 M\$. Les résultats de 2017 comprenaient une provision de 175 M\$ liée aux répercussions de la saison des ouragans dans l'Atlantique en 2017, comptabilisée au troisième trimestre. En excluant cet élément, le bénéfice net a augmenté de 12 M\$. L'augmentation est principalement attribuable à :

- des résultats nets favorables;
- la hausse des volumes d'affaires et l'augmentation de l'apport découlant des modifications des bases actuarielles liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance;
- partiellement contrebalancés par une baisse du volume des nouvelles affaires.

En 2018, la libération d'une provision liée à l'incidence des ouragans dans l'Atlantique en 2017 a été essentiellement contrebalancée par une augmentation des provisions liées aux catastrophes de 2018. De plus, les modifications de certaines estimations liées à l'impôt sur le bénéfice avaient eu une incidence plus favorable sur le bénéfice net en 2017.

AUTRES ÉLÉMENTS

Le bénéfice net ajusté de 2018 excluait une charge nette de 56 M\$ après impôt :

- Des charges de restructuration comptabilisées se rapportaient à l'intégration de Retirement Advantage, qui a été acquise au premier trimestre de 2018, et à la vente en cours d'un bloc de polices existantes à Scottish Friendly Assurance Society Limited annoncée au deuxième trimestre de 2018. Ces charges de restructuration ont donné lieu à une diminution de 56 M\$ du bénéfice net de Lifeco et elles comprennent des coûts de démantèlement du système existant pour l'administration des polices relativement aux activités au Royaume-Uni et des coûts de migration des polices vers le système existant de Retirement Advantage pour l'administration des polices, des paiements d'indemnités de départ aux employés, des frais de résiliation de contrats conclus avec des tiers, ainsi que des frais juridiques et d'autres frais associés aux transferts des activités. L'intégration de Retirement Advantage et la vente d'un bloc de polices existantes sont assujetties à diverses approbations réglementaires et juridiques et elles devraient avoir lieu au cours du second semestre de 2019.

En 2017, les autres éléments de 498 M\$ comprenaient ce qui suit :

- Incidence de la réforme fiscale américaine, qui a donné lieu à une charge de 216 M\$:
 - Le 22 décembre 2017, la *Tax Reconciliation Act* a été quasi adoptée aux États-Unis et a pris effet, de façon générale, pour les années d'imposition ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce projet de loi s'est traduit par une importante réforme fiscale et par une révision de l'*Internal Revenue Code*, incluant notamment une réduction du taux d'imposition fédéral

des sociétés, le faisant passer de 35 % à 21 %, et la modification de la manière dont les États-Unis imposent les entités multinationales. La charge se rapportait principalement à la réévaluation de certains soldes d'impôt différé et à l'incidence sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les provisions au titre des charges.

- Charges de restructuration de 160 M\$:
 - Lifeco avait restructuré ses activités canadiennes autour de deux nouvelles unités d'exploitation : l'une axée sur les clients individuels et l'autre, sur les clients collectifs. La restructuration de l'exploitation canadienne avait donné lieu à une charge de 126 M\$.
 - Un montant de 11 M\$ se rapportant aux activités d'intégration d'Empower Retirement dans l'exploitation américaine.
 - Les activités et les efforts d'intégration, principalement liés à la stratégie d'affaires d'Irish Life Health visant à soutenir la croissance des activités de détail, avaient entraîné la comptabilisation d'une charge de 23 M\$.
- Charge nette de 122 M\$ liée à la vente d'un placement en titres de participation :
 - Lifeco a conclu un accord visant la vente d'un placement en titres de participation dans Nissay Asset Management Corporation (Nissay). Le placement en titres de participation dans Nissay avait été reclassé dans les actifs détenus en vue de la vente, et une charge nette à la vente de 122 M\$ avait été comptabilisée, incluant la radiation d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée connexe.

L'information ci-dessus est tirée des documents d'information publiés par Lifeco.

FINANCIÈRE IGM

Apport à la Financière Power

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Apport aux éléments suivants de la Financière Power ^[1] :		
Bénéfice net ajusté		
Tel qu'il a été présenté par IGM	487	448
Écritures liées à la consolidation ^[2]	(25)	(20)
	462	428
Autres éléments	(16)	(78)
Bénéfice net	446	350

[1] La participation directe moyenne de la Financière Power dans IGM était de 61,4 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

[2] L'apport à la Financière Power comprend un ajustement apporté conformément à IAS 39 et la répartition des résultats de Wealthsimple et de Portag3.

Bénéfice net ajusté et bénéfice net par secteur, tels qu'ils ont été présentés par IGM (conformément à IFRS 9)

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
IG Gestion de patrimoine	766	739
Mackenzie	178	180
Exploitation générale et autres	186	144
Bénéfice net ajusté (avant intérêts, impôt sur le bénéfice, dividendes sur actions privilégiées et autres) ^[1]	1 130	1 063
Charges d'intérêts, impôt sur le bénéfice, dividendes sur actions privilégiées et autres	(338)	(335)
Bénéfice net ajusté ^[2]	792	728
Autres éléments ^[3]	(25)	(126)
Bénéfice net ^[2]	767	602

[1] Les mesures financières non conformes aux normes IFRS sont décrites dans les documents d'information publiés par IGM.

[2] Attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'IGM.

[3] IGM n'affecte pas les autres éléments aux secteurs.

2018 par rapport à 2017

Bénéfice net	767 M\$ (3,18 \$ par action), comparativement à 602 M\$ (2,50 \$ par action) pour la période correspondante de 2017, soit une augmentation de 27,2 % par action.
Bénéfice net ajusté	792 M\$ (3,29 \$ par action), comparativement à 728 M\$ (3,02 \$ par action) pour la période correspondante de 2017, soit une augmentation de 8,9 % par action.

Le 1^{er} janvier 2018, IGM a adopté IFRS 9, *Instruments financiers*. IGM a choisi de ne pas retraiter ses données financières comparatives aux fins de l'application d'IFRS 9. L'incidence cumulative de l'application d'IFRS 9 a été comptabilisée à titre d'ajustement des bénéfices non distribués d'ouverture au 1^{er} janvier 2018.

Des prêts hypothécaires de 282,6 M\$ auparavant détenus à des fins de transaction ont été reclassés au coût amorti à la suite de l'évaluation des caractéristiques du modèle économique et des flux de trésorerie contractuels d'IGM. Cela s'est traduit par une réévaluation totale de 49,7 M\$ attribuable à la reprise de pertes latentes incluses dans la valeur comptable des prêts et à l'inscription à l'actif des frais d'émission des prêts hypothécaires auparavant passés en charges.

D'autres placements de 19,9 M\$ auparavant classés comme disponibles à la vente ont été reclassés à la juste valeur par le biais du résultat net, et IGM a choisi de classer d'autres placements d'un montant de 262,8 M\$ à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les bénéfices non distribués d'ouverture.

La Financière Power a reporté l'adoption d'IFRS 9 et continue d'appliquer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Par conséquent, l'apport à la Financière Power comprend un ajustement au titre du renversement de l'incidence de l'application d'IFRS 9 par IGM.

Le bénéfice net ajusté exclut une charge de 25 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et une charge de 126 M\$ pour la période correspondante de 2017. IGM n'affecte pas les autres éléments aux secteurs.

Le bénéfice net de chaque secteur est résumé ci-dessous :

IG GESTION DE PATRIMOINE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le bénéfice net a augmenté de 27 M\$ par rapport à la période correspondante de 2017, en raison des éléments suivants :

- Une augmentation de 43 M\$ des honoraires de gestion, qui se sont établis à 1 458 M\$. L'augmentation est principalement attribuable à une hausse de 3,4 % de l'actif géré moyen. Le taux moyen des honoraires de gestion a été semblable d'une période à l'autre;
- Une augmentation de 5 M\$ des produits de placement nets, qui se sont établis à 47 M\$. Les produits de placement nets tirés des activités bancaires hypothécaires se sont chiffrés à 37 M\$ en 2018, un résultat comparable à celui de la période correspondante. Les produits d'intérêts nets sur les prêts titrisés ont diminué en raison de la baisse des marges sur les prêts, liée à l'incidence de l'adoption d'IFRS 9, et les profits réalisés sur les ventes de prêts hypothécaires résidentiels ont diminué en raison de la baisse des activités de ventes. Ces diminutions ont été partiellement contrebalancées par la baisse, en 2018, des ajustements négatifs de la juste valeur de prêts détenus et par une augmentation de 13 M\$ des autres produits de placement nets, principalement en raison de l'adoption d'IFRS 9, à la suite de laquelle les frais d'émission des prêts titrisés, auparavant passés en charges à mesure qu'ils étaient engagés, sont maintenant amortis sur la durée de vie des prêts connexes;

- Des charges de 1 221 M\$ pour l'exercice, soit une baisse de 10 M\$ principalement liée à une diminution de 83 M\$ des charges liées aux commissions, contrebalancée par une augmentation de la rémunération fondée sur l'actif de 52 M\$. La diminution des charges liées aux commissions est essentiellement attribuable au traitement des charges liées aux commissions à la suite de l'adoption d'IFRS 15 (se reporter à la section Adoption d'IFRS 15). Les charges autres que les commissions ont augmenté de 21 M\$ pour s'établir à 597 M\$, essentiellement en raison de la mise en œuvre de certaines initiatives stratégiques, y compris le lancement de la nouvelle marque IG Gestion de patrimoine;
- Partiellement contrebalancées par une diminution de 19 M\$ des honoraires de distribution, qui se sont établis à 172 M\$, principalement en raison d'une diminution des produits tirés des honoraires de distribution provenant des produits d'assurance et d'une diminution des frais de rachat. Les honoraires d'administration ont diminué de 12 M\$, principalement en raison du transfert d'actifs dans des produits dégroupés, auxquels ne sont pas imputés certains honoraires d'administration, et des variations de la composition de l'actif géré moyen.

MACKENZIE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le bénéfice net a diminué de 2 M\$ par rapport à la période correspondante de 2017, pour s'établir à 178 M\$, en raison des éléments suivants :

- Une diminution de 2 M\$ des produits, qui se sont établis à 807 M\$ et qui comprennent les honoraires de gestion, d'administration et de distribution. Depuis le 1^{er} octobre 2017, le secteur Mackenzie exclut les mandats de services-conseils des fonds d'IG Gestion de patrimoine et les investissements des fonds communs de placement d'IG Gestion de patrimoine dans les fonds communs de placement de Mackenzie. Le fait de normaliser les produits de 2017 pour exclure les honoraires liés à ces placements aurait donné lieu à une augmentation de 15 M\$ des produits par rapport à la période correspondante. L'augmentation s'explique essentiellement par une hausse de 8,6 % de l'actif géré moyen, partiellement contrebalancée par une baisse du taux moyen des honoraires de gestion;
- Une diminution de 3 M\$ des produits de placement nets principalement liée aux rendements sur les placements dans des fonds exclusifs;
- Partiellement contrebalancées par une diminution de 3 M\$ des charges découlant d'une baisse des charges liées aux commissions à la suite de l'adoption d'IFRS 15. Ce facteur a été contrebalancé par une augmentation des commissions de suivi attribuable à la hausse de l'actif moyen des fonds communs de placement d'une période à l'autre, partiellement contrebalancée par un recul du taux effectif des commissions de suivi et par une augmentation des charges autres que les commissions.

ACTIFS ET ACTIF GÉRÉ DES FONDS D'INVESTISSEMENT

Le tableau suivant présente le total de l'actif géré :

31 décembre [en milliards de dollars]	2018	2017
IG Gestion de patrimoine	83,1	88,0
Mackenzie ^[1]	62,7	64,5
Exploitation générale et autres ^[2]	3,3	4,0
Total	149,1	156,5

[1] Depuis le 1^{er} octobre 2017, le secteur Mackenzie a été redéfini pour exclure de son actif géré les mandats de conseiller confiés à IG Gestion de patrimoine. Les chiffres correspondants ont été retraités afin de refléter ce changement.

[2] Comprend l'actif géré d'Investment Planning Counsel, excluant un ajustement représentant l'actif pour lequel Mackenzie est sous-conseiller au nom des autres secteurs.

Le tableau suivant présente le total de l'actif géré quotidien moyen des fonds d'investissement :

[en milliards de dollars]	2018				2017			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
IG Gestion de patrimoine	85,1	89,4	88,0	87,8	87,2	83,8	85,0	82,8
Mackenzie ^[1]	57,1	59,5	57,9	57,1	55,7	53,4	54,1	52,3
Exploitation générale et autres ^[2]	4,8	5,1	5,0	5,2	5,2	5,2	5,2	5,0
Total	147,0	154,0	150,9	150,1	148,1	142,4	144,3	140,1

[1] Depuis le 1^{er} octobre 2017, le secteur Mackenzie a été redéfini pour exclure de son actif géré les mandats de conseiller confiés à IG Gestion de patrimoine. Les chiffres correspondants ont été retraités afin de refléter ce changement.

[2] Comprend l'actif géré d'Investment Planning Counsel, excluant un ajustement représentant l'actif pour lequel Mackenzie est sous-conseiller au nom des autres secteurs.

AUTRES ÉLÉMENTS

Le bénéfice net ajusté de 2018 exclut une charge nette de 25 M\$ après impôt qui comprend ce qui suit :

- Charges de restructuration et autres charges de 17 M\$: résultant de la restructuration des fonds d'actions nord-américaines et des changements à l'égard du personnel connexes, ainsi que d'autres initiatives visant à améliorer la gamme de fonds offerts par IGM et son efficacité opérationnelle.
- Versement d'une prime de 8 M\$: résultant du remboursement anticipé des débetures à 7,35 % d'un montant de 375 M\$ le 10 août 2018.

Le bénéfice net ajusté de 2017 excluait une charge nette de 126 M\$ après impôt qui comprenait essentiellement ce qui suit :

- Total des charges de restructuration et autres charges de 144 M\$, incluant :
 - Coûts de séparation et de cessation d'emploi principalement liés à la réduction de la présence des bureaux régionaux d'IGM, qui ont entraîné une charge de 17 M\$;
 - Mise en œuvre, par IGM, d'un certain nombre d'initiatives visant à améliorer son efficacité opérationnelle, ce qui s'est traduit par la comptabilisation de charges de restructuration et autres charges de 127 M\$.
 - Modification relative au régime de retraite de 37 M\$: réévaluation favorable de l'obligation au titre du régime de retraite enregistré d'IGM qui tient compte d'une nouvelle politique limitant la possibilité d'augmentations futures de certaines prestations.
 - Quote-part d'IGM des autres éléments de Lifeco de 19 M\$.

L'information ci-dessus est tirée des documents d'information publiés par IGM.

PARGESA
Apport à la Financière Power

Exercices clos les 31 décembre [en millions de dollars canadiens]	2018	2017
Apport aux éléments suivants de la Financière Power ^[1] :		
Bénéfice net ajusté		
Tel qu'il a été présenté par Pargesa	116	141
Écritures liées à la consolidation ^[2]	(77)	(10)
	39	131
Autres éléments	18	-
Bénéfice net	57	131

[1] La participation moyenne de la Financière Power dans Pargesa était de 27,8 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

[2] La Société n'a pas adopté IFRS 9. L'apport à la Financière Power comprend un ajustement lié à Pargesa, conformément à IAS 39, tel qu'il est décrit ci-dessous. L'ajustement apporté en 2017 est lié au fait que Parques, qui était auparavant classée comme disponible à la vente, a été reclassée en tant qu'entreprise associée conformément à la méthode comptable de la Société.

Bénéfice net ajusté et bénéfice net, tels qu'ils ont été présentés par Pargesa (conformément à IFRS 9)

Exercices clos les 31 décembre [en millions de francs suisses]	2018	2017
Apport du portefeuille au bénéfice net ajusté		
Quote-part du bénéfice de:		
Imerys	129	126
Parques	3	-
Dividendes:		
LafargeHolcim	58	60
SGS	50	46
Pernod Ricard	28	23
Total	21	20
adidas	21	15
Umicore	18	14
Ontex	6	5
GEA	6	1
Autres ^[1]	1	7
Apport provenant des activités des fonds d'actions de sociétés fermées et des autres fonds d'investissement	31	123
	372	440
Produits financiers (charges financières), montant net	(26)	(20)
Frais généraux et impôt	(29)	(36)
Bénéfice net ajusté ^{[2][3]}	317	384
Autres éléments	44	(2)
Bénéfice net ^[3]	361	382

[1] Comprend les dividendes d'autres placements et de Parques. À la fin de 2017, la participation dans Parques, qui était classée comme disponible à la vente, a été reclassée en tant qu'entreprise associée et est désormais comptabilisée au moyen de la méthode de la mise en équivalence.

[2] Décrit par Pargesa comme le « résultat courant économique » dans ses documents d'information publiés.

[3] Attribuable aux actionnaires de Pargesa.

2018 par rapport à 2017

Bénéfice net	361 M FS, comparativement à 382 M FS pour la période correspondante de 2017, soit une diminution de 5,5 %.
Bénéfice net ajusté	317 M FS, comparativement à 384 M FS pour la période correspondante de 2017, soit une diminution de 17,4 %.

Le 1^{er} janvier 2018, Pargesa a adopté IFRS 9, *Instruments financiers*, et a reclassé la majorité de son portefeuille de titres de sociétés cotées en Bourse, qui étaient auparavant comptabilisés comme des placements disponibles à la vente, comme des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est un classement facultatif des instruments de placement en vertu duquel toutes les variations de la juste valeur demeurent de façon permanente dans les autres éléments du résultat global.

Les placements dans des fonds d'actions de sociétés fermées et d'autres fonds d'investissement, auparavant comptabilisés comme des placements disponibles à la vente, ont été reclassés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dispositions transitoires d'IFRS 9 exigent que tous les profits et pertes latents sur les placements auparavant classés comme disponibles à la vente demeurent de façon permanente dans les fonds propres. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Comme il est indiqué ci-dessus, la Financière Power a reporté l'adoption d'IFRS 9 et continue d'appliquer IAS 39. Le tableau ci-dessous présente les ajustements de l'apport de Pargesa au bénéfice de la Financière Power conformément à IAS 39 :

[en millions de dollars]	2018				
	T4	T3	T2	T1	Total
Charges pour perte de valeur liées à ^[1] :					
GEA	(43)	-	-	-	(43)
Ontex	(1)	(2)	(34)	-	(37)
LafargeHolcim	(22)	-	-	-	(22)
ConvaTec Group plc	(11)	-	-	-	(11)
Cession de Burberry ^[2]	-	-	18	-	18
Cession de fonds d'actions de sociétés fermées ^[3]	4	-	-	21	25
(Profits) pertes latents sur les fonds d'actions de sociétés fermées ^[4]	(1)	(2)	(5)	1	(7)
Total	(74)	(4)	(21)	22	(77)

[1] En vertu d'IFRS 9, Pargesa classe la majorité de ses placements dans des entités ouvertes à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et, par conséquent, les charges pour perte de valeur ne sont pas comptabilisées dans le bénéfice. Au cours de l'exercice, la Financière Power a comptabilisé des charges pour perte de valeur sur les placements suivants :

- GEA – Au cours du quatrième trimestre, le cours de l'action a reculé pour s'établir à 22,50 € par action, comparativement à un coût de 35,63 € par action, ce qui s'est traduit par une charge pour perte de valeur de 118 M FS. La quote-part revenant à la Financière Power se chiffrait à 43 M\$.
- Ontex – Au cours du deuxième trimestre, le cours de l'action d'Ontex a diminué pour s'établir à 18,81 €, comparativement à un coût de 27,62 € par action, ce qui s'est traduit par une charge pour perte de valeur de 87 M FS. La quote-part revenant à la Financière Power de la perte de valeur se chiffrait à 34 M\$ au deuxième trimestre. À la fin des troisième et quatrième trimestres, le cours de l'action d'Ontex a diminué pour s'établir respectivement à 18,35 € et à 17,90 € par action, et des charges pour perte de valeur additionnelles de 2 M\$ et de 1 M\$ ont été comptabilisées par la Financière Power aux troisième et quatrième trimestres au titre de sa quote-part des pertes de valeur.
- LafargeHolcim – Le placement dans LafargeHolcim avait déjà subi une perte de valeur, qui s'était traduite par un coût ajusté de 37,10 € par action. Durant le quatrième trimestre, le cours de l'action a diminué pour atteindre 35,83 € par action, entraînant une charge pour perte de valeur de 59 M FS, incluant une perte de change. La quote-part revenant à la Financière Power se chiffrait à 22 M\$.
- ConvaTec Group plc – Au cours du quatrième trimestre, le cours de l'action a diminué pour s'établir à 1,55 € par action, comparativement à un coût de 2,39 € par action, se traduisant par une charge pour perte de valeur de 29 M FS. La quote-part revenant à la Financière Power se chiffrait à 11 M\$.

[2] Au cours du deuxième trimestre, la participation dans Burberry a été cédée, donnant lieu à un profit de 39 M FS. Ce profit n'a pas été comptabilisé dans le bénéfice de Pargesa puisque cette participation était classée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

[3] Au cours des premier et quatrième trimestres, trois placements détenus par l'entremise de fonds d'actions de sociétés fermées, classés à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IFRS 9, ont été cédés, ce qui a donné lieu à des profits respectifs de 57 M FS et de 11 M FS. Des profits réalisés de 58 M FS n'ont pas été comptabilisés dans le bénéfice de Pargesa puisque les placements, auparavant classés comme disponibles à la vente, ont été reclassés à la juste valeur par le biais du résultat net le 1^{er} janvier 2018. Tel qu'il est décrit ci-dessus, au moment de la transition, les profits latents connexes comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global ont été transférés de façon permanente dans les bénéfices non distribués.

[4] Au cours de l'exercice 2018, Pargesa a comptabilisé des profits nets latents de 20 M FS dans son bénéfice relativement aux variations de la juste valeur de ses fonds d'actions de sociétés fermées. La Financière Power ne comptabilise pas ces profits, car elle continue de classer ces fonds d'actions de sociétés fermées comme étant disponibles à la vente, conformément à IAS 39.

À l'exception de la quote-part des résultats d'Imerys, une grande part du bénéfice net ajusté de Pargesa est composée de dividendes provenant de ses placements non consolidés, qui sont généralement déclarés comme suit :

- LafargeHolcim (deuxième trimestre)
- SGS (premier trimestre)
- Pernod Ricard (deuxième et quatrième trimestres)
- Total (deuxième, troisième et quatrième trimestres)
- adidas (deuxième trimestre)
- Umicore (deuxième et troisième trimestres)
- Ontex (deuxième trimestre)
- GEA (deuxième trimestre)

RÉSULTATS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le bénéfice net a diminué de 21 M FS par rapport à la période correspondante de 2017, pour s'établir à 361 M FS. Le bénéfice net ajusté pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est chiffré à 317 M FS, excluant une incidence favorable de 44 M FS sur le bénéfice. Pour la période correspondante de 2017, les autres éléments se chiffraient à 2 M FS. La diminution de 67 M FS du bénéfice net ajusté est principalement attribuable aux éléments suivants :

- Une diminution de 92 M FS de l'apport provenant des activités des fonds d'actions de sociétés fermées et des autres fonds d'investissement. La diminution s'explique principalement par l'adoption d'IFRS 9 par Pargesa, qui a donné lieu à des profits à la cession de placements de 58 M FS réalisés et qui n'ont pas été comptabilisés dans le bénéfice. En excluant l'incidence d'IFRS 9, l'apport provenant des activités des fonds d'actions de sociétés fermées et des autres fonds d'investissement se serait chiffré à 79 M FS. En 2017, des profits de 124 M FS ont été réalisés à la cession de deux placements dans des actions de sociétés fermées;
- Une augmentation de 6 M FS des charges financières, montant net, par rapport à la période correspondante de 2017, qui sont passées à 26 M FS, principalement attribuable à une diminution des produits tirés des activités de négociation et des activités liées aux dérivés de GBL dans le cadre de la gestion de son portefeuille, partiellement contrebalancée par l'incidence nette des ajustements de la juste valeur au titre des instruments dérivés;
- Partiellement contrebalancées par une hausse de 18 M FS des dividendes reçus de ses principales participations, qui se sont établis à 209 M FS, comparativement à 191 M FS pour la période correspondante de 2017. La hausse des dividendes est principalement attribuable à une hausse des dividendes par action versés par la majorité des sociétés du portefeuille, à un placement additionnel effectué dans GEA, de même qu'à l'augmentation du taux de change moyen €/FS.

AUTRES ÉLÉMENTS

Le bénéfice net ajusté pour 2018 exclut une incidence favorable de 44 M FS sur le bénéfice comprenant principalement :

- La cession des activités de toiture d'Imerys, Imerys Toiture. La quote-part revenant à Pargesa du profit s'est chiffrée à 235 M FS.
- Les charges de restructuration et autres charges comptabilisées par Imerys à l'égard de ses filiales nord-américaines de produits de talc, de même que de ses divisions liées aux agents de soutènement en céramique, au graphite et au carbone. La quote-part revenant à Pargesa des charges de restructuration et autres charges comptabilisées par Imerys s'est établie à 186 M FS et comprend d'autres coûts d'acquisition ainsi que des provisions pour charges de réhabilitation et de restructuration.

Il n'y a pas eu d'autres éléments importants en 2017.

TAUX DE CHANGE MOYENS

Les taux de change moyens pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 étaient les suivants :

	2018	2017	Variation en %
€/FS	1,155	1,112	3,9
FS/\$ CA	1,325	1,319	0,5

L'information ci-dessus est tirée des documents d'information publiés par Pargesa.

ACTIVITÉS PROPRES

Les activités propres incluent les produits tirés (pertes sur) des placements, les charges d'exploitation, les charges financières, l'amortissement et l'impôt sur le bénéfice.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Produits tirés (pertes sur) des placements ^[1]	(15)	12
Charges d'exploitation et autres charges		
Charges d'exploitation	(85)	(86)
Charges financières	(18)	(18)
Amortissement	(2)	(2)
Impôt sur le bénéfice ^[2]	(1)	12
	(106)	(94)
Activités propres	(121)	(82)

[1] Au deuxième trimestre de 2017, la Financière Power a obtenu le contrôle de Wealthsimple, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un profit reflétant la participation de la Société à la juste valeur.

[2] Le montant de 2017 comprend principalement la reprise d'une réserve pour la retenue d'impôt à la source payable lors du rapatriement éventuel de la trésorerie de Power Financial Europe B.V. vers la Financière Power. La reprise est attribuable à la quasi-adoption, en 2017, d'une exonération de la retenue d'impôt à la source au rapatriement.

AUTRES ÉLÉMENTS (exclus du bénéfice net ajusté)

Le tableau suivant présente la quote-part revenant à la Société des autres éléments :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Lifeco		
Charges de restructuration	(38)	(107)
Incidence de la réforme fiscale américaine	-	(146)
Charge nette à la vente d'un placement en actions	-	(83)
Quote-part des autres éléments d'IGM	(1)	(4)
	(39)	(340)
IGM		
Charges de restructuration et autres charges	(10)	(88)
Prime versée au remboursement anticipé des débentures	(5)	-
Régime de retraite	-	22
Quote-part des autres éléments de Lifeco	(1)	(12)
	(16)	(78)
Pargesa		
Imerys – cession des activités de toiture	86	-
Imerys – pertes de valeur, charges de restructuration et autres	(68)	-
	18	-
	(37)	(418)

Se reporter aux sections Autres éléments précédentes portant respectivement sur Lifeco, IGM ou Pargesa pour obtenir des renseignements additionnels.

Situation financière

BILANS CONSOLIDÉS (résumés)

Les bilans résumés de Lifeco et d'IGM et le bilan non consolidé de la Financière Power sont présentés ci-dessous. Le tableau suivant présente un rapprochement du bilan non consolidé, qui n'est pas présenté conformément aux normes IFRS, et du bilan consolidé résumé de la Société au 31 décembre 2018 :

31 décembre	Financière Power	Lifeco	IGM	Ajustements liés à la consolidation et autres ^[1]	Financière Power Bilans consolidés	
					2018	2017
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 025	4 168	650	(219)	5 624	5 321
Placements	184	172 959	8 198	(162)	181 179	172 345
Participation – Lifeco	15 088	–	968	(16 056)	–	–
Participation – IGM	2 688	346	–	(3 034)	–	–
Participation – Parjointco	3 291	–	–	–	3 291	3 354
Participations – autres entreprises contrôlées conjointement et entreprises associées	–	8	683	27	718	662
Actifs détenus en vue de la vente	–	897	–	–	897	169
Fonds détenus par des assureurs cédants	–	9 251	–	–	9 251	9 893
Actifs au titre des cessions en réassurance	–	6 126	–	–	6 126	5 045
Autres actifs	115	10 564	1 259	10	11 948	10 750
Immobilisations incorporelles	–	3 976	1 191	62	5 229	5 748
Goodwill	–	6 548	2 660	738	9 946	9 580
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	–	209 527	–	–	209 527	217 357
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente	–	3 319	–	–	3 319	–
Total de l'actif	22 391	427 689	15 609	(18 634)	447 055	440 224
PASSIF						
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	–	168 431	–	–	168 431	161 365
Passifs détenus en vue de la vente	–	897	–	–	897	–
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	–	–	7 370	–	7 370	7 596
Débetures et autres instruments d'emprunt	250	6 459	1 850	(67)	8 492	8 128
Autres passifs	561	11 658	1 787	64	14 070	12 254
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	–	209 527	–	–	209 527	217 357
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente	–	3 319	–	–	3 319	–
Total du passif	811	400 291	11 007	(3)	412 106	406 700
FONDS PROPRES						
Actions privilégiées perpétuelles	2 830	2 714	150	(2 864)	2 830	2 830
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires ^[2]	18 750	21 809	4 452	(26 261)	18 750	17 683
Participations ne donnant pas le contrôle ^{[3][4]}	–	2 875	–	10 494	13 369	13 011
Total des fonds propres	21 580	27 398	4 602	(18 631)	34 949	33 524
Total du passif et des fonds propres	22 391	427 689	15 609	(18 634)	447 055	440 224

[1] Les ajustements liés à la consolidation et autres comprennent les comptes de Portag3 et de Wealthsimple, ainsi que des écritures liées à la consolidation.

[2] Les bénéfices non distribués d'ouverture ont diminué de 360 M\$ à la suite de l'adoption d'IFRS 15. Se reporter à la section Adoption d'IFRS 15 pour obtenir plus de détails.

[3] Les participations ne donnant pas le contrôle de Lifeco comprennent le surplus attribuable au compte de participation de filiales.

[4] Les ajustements liés à la consolidation des participations ne donnant pas le contrôle sont relatives aux participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres de Lifeco, d'IGM et de Wealthsimple.

Le total de l'actif de la Société a augmenté pour s'établir à 447,1 G\$ au 31 décembre 2018, comparativement à 440,2 G\$ au 31 décembre 2017, principalement en raison de l'incidence des fluctuations des devises et de la croissance des nouvelles affaires de Lifeco, partiellement contrebalancées par l'incidence des fluctuations sur les marchés.

Des actifs détenus en vue de la vente d'un montant de 897 M\$ et des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente d'un montant de 3 319 M\$ au 31 décembre 2018 se rapportent à la vente en cours, par Lifeco, d'un bloc de polices existantes à Scottish Friendly, qui devrait se conclure au second semestre de 2019.

Le passif a augmenté pour s'établir à 412,1 G\$ au 31 décembre 2018, comparativement à 406,7 G\$ au 31 décembre 2017, principalement en raison des éléments suivants, tels qu'ils ont été présentés par Lifeco :

- Les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement ont augmenté de 7,1 G\$, principalement en raison de l'incidence des nouvelles affaires, du raffermissement de la livre sterling, de l'euro et du dollar américain par rapport au dollar canadien et de l'acquisition de Retirement Advantage, partiellement contrebalancés par l'incidence des ajustements liés à la juste valeur.

- Les contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ont diminué de 7,8 G\$, principalement en raison de l'incidence combinée de baisses de la valeur de marché et de produits de placement de 8,3 G\$, du transfert de fonds aux actifs détenus en vue de la vente de 3,3 G\$, ainsi que de retraits nets de 1,8 G\$, partiellement contrebalancés par l'incidence des fluctuations des devises de 5,5 G\$.

- Des passifs détenus en vue de la vente de 897 M\$ et des contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente de 3 319 M\$ au 31 décembre 2018 se rapportent à la vente en cours d'un bloc de polices existantes à Scottish Friendly, qui devrait être conclue au second semestre de 2019.

BILANS NON CONSOLIDÉS

Dans le mode de présentation non consolidée ci-dessous, Lifeco et IGM sont présentées par la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Ces bilans non consolidés, qui ne sont pas présentés conformément aux normes IFRS, rehaussent l'information fournie dans la présente revue de la performance financière et aident le lecteur à cibler les changements dans les bilans non consolidés de la Financière Power.

31 décembre	2018	2017
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^[1]	1 025	1 054
Participations		
Lifeco	15 088	13 772
IGM	2 688	2 865
Parjointco	3 291	3 354
Autres ^[2]	184	142
Autres actifs	115	122
Total de l'actif	22 391	21 309
PASSIF		
Débetures	250	250
Autres passifs	561	546
Total du passif	811	796
FONDS PROPRES		
Actions privilégiées perpétuelles	2 830	2 830
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	18 750	17 683
Total des fonds propres	21 580	20 513
Total du passif et des fonds propres	22 391	21 309

[1] Les équivalents de trésorerie comprennent des titres à revenu fixe d'un montant de 293 M\$ (281 M\$ au 31 décembre 2017) dont l'échéance est de plus de trois mois. Conformément aux normes IFRS, ceux-ci sont classés à titre de placements dans les états financiers consolidés.

[2] Comprend les placements de la Financière Power dans Portag3 et Wealthsimple présentés selon la méthode de la mise en équivalence.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par la Financière Power se sont élevés à 1 025 M\$ au 31 décembre 2018, comparativement à 1 054 M\$ à la fin de décembre 2017. Les dividendes déclarés par la Société pour le quatrième trimestre et versés le 1^{er} février 2019, d'un montant de 344 M\$, sont inclus dans les autres passifs. Les dividendes déclarés par IGM le 2 novembre 2018 et reçus par la Société le 31 janvier 2019, d'un montant de 83 M\$, sont inclus dans les autres actifs (pour obtenir plus de détails, se reporter à la section États non consolidés des flux de trésorerie présentée plus loin).

Participations dans Lifeco, IGM et Parjointco

La valeur comptable des participations de la Financière Power dans Lifeco, IGM et Parjointco, comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, a augmenté pour s'établir à 21 067 M\$ au 31 décembre 2018, comparativement à 19 991 M\$ au 31 décembre 2017.

	Lifeco	IGM	Parjointco	Total
Valeur comptable au début de l'exercice	13 772	2 865	3 354	19 991
Changement de méthode comptable ^[1]	(42)	(318)	-	(360)
Valeur comptable retraitée au début de l'exercice	13 730	2 547	3 354	19 631
Quote-part du bénéfice net ajusté	2 040	462	39	2 541
Quote-part des autres éléments	(39)	(16)	18	(37)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global	450	28	(36)	442
Dividendes	(1 042)	(333)	(75)	(1 450)
Autres ^[2]	(51)	-	(9)	(60)
Valeur comptable au 31 décembre 2018	15 088	2 688	3 291	21 067

[1] Se reporter à la section Adoption d'IFRS 15 pour obtenir plus de détails.

[2] Principalement liés à l'incidence de la variation des participations dans une filiale de Lifeco.

FONDS PROPRES**Actions privilégiées**

Les actions privilégiées de la Société comprennent onze séries d'actions privilégiées de premier rang à taux fixe et à dividende non cumulatif, deux séries d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, et deux séries d'actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif d'un montant en capital

déclaré total de 2 830 M\$ au 31 décembre 2018 (soit le même montant qu'au 31 décembre 2017). Toutes les séries d'actions sont des actions privilégiées perpétuelles et elles sont rachetables en totalité ou en partie uniquement au gré de la Société à partir de dates déterminées.

Les modalités des actions privilégiées de premier rang en circulation sont décrites à la note 18 des états financiers consolidés de 2018 de la Société.

FONDS PROPRES ATTRIBUABLES AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES

Les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires se sont chiffrés à 18 750 M\$ au 31 décembre 2018, comparativement à 17 683 M\$ au 31 décembre 2017.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires, au début de l'exercice	17 683	16 901
Changement de méthode comptable ^[1]	(360)	-
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires retraités, au début de l'exercice	17 323	16 901
Variation des bénéfices non distribués		
Bénéfice net avant les dividendes sur les actions privilégiées perpétuelles	2 383	1 850
Dividendes déclarés	(1 375)	(1 310)
Incidence de la variation du capital et des participations dans les filiales, et autres	(62)	(8)
	946	532
Variations des réserves		
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)		
Écarts de change	529	(387)
Réévaluation des placements et couvertures de flux de trésorerie	(55)	177
Écarts actuariels liés aux régimes à prestations définies	22	(56)
Quote-part de Pargesa et des autres entreprises associées	(25)	493
Rémunération fondée sur des actions	3	2
	474	229
Émission d'actions ordinaires (225 000 actions en 2018 et 601 819 actions en 2017) aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Société	7	21
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires aux 31 décembre	18 750	17 683

[1] Se reporter à la section Adoption d'IFRS 15 pour obtenir plus de détails.

La valeur comptable par action ordinaire de la Société s'est établie à 26,26 \$ au 31 décembre 2018, comparativement à 24,77 \$ à la fin de 2017.

Nombre d'actions ordinaires en circulation

À la date de la présente revue de la performance financière, 714 096 479 actions ordinaires de la Société étaient en circulation, comparativement à 713 871 479 au 31 décembre 2017. En mars 2019, la Société a présenté une offre publique de rachat importante afin de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 1,65 G\$ de ses actions ordinaires (se reporter à la section Événements postérieurs à la date de clôture). À la date de la présente revue de la performance financière, des options visant l'achat d'un nombre maximal total de 11 292 625 actions ordinaires de la Société étaient en circulation en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Société.

Flux de trésorerie

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE (résumés)

Les flux de trésorerie résumés de Lifeco et d'IGM et les flux de trésorerie non consolidés de la Financière Power sont présentés ci-dessous. Le tableau suivant présente un rapprochement de l'état non consolidé des flux de trésorerie, qui n'est pas présenté conformément aux normes IFRS, et de l'état consolidé résumé des flux de trésorerie de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018:

Exercices clos les 31 décembre	Financière Power	Lifeco	IGM	Ajustements liés à la consolidation et autres	Financière Power Données consolidées	
					2018	2017
Flux de trésorerie liés aux:						
Activités d'exploitation	1 386	6 494	785	(1 536)	7 129	7 255
Activités de financement	(1 353)	(1 267)	(1 132)	1 474	(2 278)	(1 156)
Activités d'investissement	(62)	(4 776)	30	94	(4 714)	(5 146)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-	166	-	-	166	(28)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(29)	617	(317)	32	303	925
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 054	3 551	967	(251)	5 321	4 396
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 31 décembre	1 025	4 168	650	(219)	5 624	5 321

La trésorerie et les équivalents de trésorerie consolidés ont augmenté de 303 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, comparativement à une augmentation de 925 M\$ pour la période correspondante de 2017.

Les activités d'exploitation ont donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 7 129 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 7 255 M\$ pour la période correspondante de 2017.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement, qui comprennent les dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées de la Société, ainsi que les dividendes versés par les filiales aux participations ne donnant pas le contrôle, ont représenté des sorties de trésorerie nettes de 2 278 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 1 156 M\$ pour la période correspondante de 2017.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont représenté des sorties de trésorerie nettes de 4 714 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 5 146 M\$ pour la période correspondante de 2017.

La Société a augmenté son volume de titres à revenu fixe dont l'échéance est de plus de trois mois, ce qui a donné lieu à des sorties de trésorerie nettes de 12 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 60 M\$ pour la période correspondante de 2017.

ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

La Financière Power est une société de portefeuille. Par conséquent, les flux de trésorerie de la Société sont principalement constitués des dividendes reçus de Lifeco, d'IGM et de Parjointco ainsi que des produits de (pertes sur) la trésorerie et les équivalents de trésorerie, moins les charges d'exploitation, les charges financières, l'impôt sur le bénéfice et les dividendes sur les actions privilégiées et sur les actions ordinaires.

Les états non consolidés des flux de trésorerie de la Société ci-dessous, qui ne sont pas présentés conformément aux normes IFRS, ont été préparés afin d'aider le lecteur puisqu'ils permettent d'isoler les flux de trésorerie de la Financière Power, la société mère.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Dividendes		
Lifeco	1 042	983
IGM	333	333
Pargesa	75	78
	1 450	1 394
Activités propres, déduction faite des éléments sans effet sur la trésorerie	(64)	(87)
	1 386	1 307
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés sur les actions privilégiées perpétuelles	(138)	(130)
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(1 222)	(1 163)
Émission d'actions privilégiées perpétuelles	–	250
Émission d'actions ordinaires	7	18
Autres (y compris les frais d'émission d'actions)	–	(6)
	(1 353)	(1 031)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements dans Portag3 et Wealthsimple	(62)	(25)
Acquisition d'autres placements et autres	–	(39)
	(62)	(64)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(29)	212
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 054	842
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 31 décembre	1 025	1 054

Sur une base non consolidée, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 29 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, comparativement à une augmentation de 212 M\$ pour la période correspondante de 2017.

Les activités d'exploitation ont donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 1 386 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 1 307 M\$ pour la période correspondante de 2017.

- Les dividendes versés par Lifeco sur ses actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont totalisé 1,5560 \$ par action, comparativement à 1,4680 \$ pour la période correspondante de 2017. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a reçu des dividendes de Lifeco d'un montant de 1 042 M\$, comparativement à 983 M\$ pour la période correspondante de 2017. Le 7 février 2019, Lifeco a annoncé une hausse de 6 % du dividende trimestriel sur ses actions ordinaires, qui est passé de 0,3890 \$ par action à 0,4130 \$ par action, payable le 29 mars 2019.
- Les dividendes versés par IGM sur ses actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont totalisé 2,25 \$ par action, soit le même montant que pour la période correspondante de 2017. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a reçu des dividendes d'IGM d'un montant de 333 M\$, soit le même montant que pour la période correspondante de 2017.
- Pargesa déclare et verse un dividende annuel au deuxième trimestre. Le dividende versé par Pargesa à Parjointco en 2018 s'est chiffré à 2,50 FS par action au porteur, comparativement à 2,44 FS en 2017. La Société a reçu des dividendes de Parjointco d'un montant de 75 M\$ (59 M FS) en 2018, comparativement à 78 M\$ (57 M FS) en 2017. Le 14 mars 2019, Pargesa a annoncé que son conseil d'administration proposera la distribution d'un dividende de 2,56 FS par action au porteur pour l'exercice 2018, soit une augmentation de 2,4 %.

Les activités de financement de la Société ont représenté des sorties de trésorerie nettes de 1 353 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 1 031 M\$ pour la période correspondante de 2017, et elles comprenaient ce qui suit :

- Le versement de dividendes par la Société sur les actions privilégiées et les actions ordinaires d'un montant de 1 360 M\$, comparativement à 1 293 M\$ pour la période correspondante de 2017. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les dividendes versés par la Société sur ses actions ordinaires ont totalisé 1,7115 \$ par action, comparativement à 1,63 \$ par action pour la période correspondante de 2017.
- En 2017, la Société a émis des actions privilégiées perpétuelles pour un montant de 250 M\$.
- L'émission d'actions ordinaires d'un montant de 7 M\$ au titre des options sur actions à l'intention des employés exercées au cours de la période, comparativement à 18 M\$ pour la période correspondante de 2017.

Les activités d'investissement de la Société ont représenté des sorties de trésorerie nettes de 62 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, comparativement à des sorties nettes de 64 M\$ pour la période correspondante de 2017.

Gestion du capital

En tant que société de portefeuille, la Financière Power a les objectifs suivants en matière de gestion du capital:

- offrir des rendements à long terme attrayants aux actionnaires de la Société;
- offrir une flexibilité financière suffisante pour mettre en application sa stratégie de croissance qui vise à investir en temps opportun dans ses sociétés en exploitation et à effectuer d'autres placements lorsque des occasions se présentent;
- maintenir une structure du capital qui correspond à la nature à long terme de ses placements en maximisant l'utilisation du capital permanent;
- maintenir une notation de crédit appropriée qui lui garantit un accès stable aux marchés financiers.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de la liquidité de ses placements. Afin de maintenir ou de modifier sa structure du capital, la Société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires ou émettre du capital.

Le conseil d'administration de la Société est responsable de la gestion du capital. La direction de la Société est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital et de la mise en œuvre et du suivi de ses plans de capital. Le conseil d'administration de la Société examine et approuve les transactions liées au capital, telles que l'émission, le remboursement et le rachat d'actions ordinaires, d'actions privilégiées perpétuelles et de débetures. Les conseils d'administration des filiales de la Société, de même que ceux de Pargesa et de GBL, supervisent et sont responsables de la gestion du capital de leur société respective.

À l'exception des débetures et autres instruments d'emprunt, le capital de la Société est permanent, ce qui correspond à la nature à long terme de ses placements. La structure du capital de la Société comprend: les débetures, les actions privilégiées perpétuelles, les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires et les participations ne donnant pas le contrôle. La Société considère les actions privilégiées perpétuelles comme une source efficiente de capitaux permanents.

La structure du capital consolidé de la Société comprend les débetures, les actions privilégiées et les autres instruments d'emprunt émis par ses filiales consolidées. Les débetures et autres instruments d'emprunt émis par Lifeco et IGM sont sans recours contre la Société. La Société ne garantit pas les instruments d'emprunt émis par ses filiales. Les actions privilégiées perpétuelles et le total des fonds propres représentaient 80 % de la structure du capital consolidé au 31 décembre 2018.

31 décembre	2018	2017
DÉBETURES ET AUTRES INSTRUMENTS D'EMPRUNT		
Financière Power	250	250
Lifeco	6 459	5 777
IGM	1 850	2 175
Autres filiales et ajustements liés à la consolidation	(67)	(74)
	8 242	7 878
	8 492	8 128
ACTIONS PRIVILÉGIÉES		
Financière Power	2 830	2 830
Lifeco	2 714	2 714
IGM	150	150
	2 864	2 864
	5 694	5 694
FONDS PROPRES		
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	18 750	17 683
Participations ne donnant pas le contrôle ^[1]	10 505	10 147
	29 255	27 830
	43 441	41 652

[1] Représente les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres des filiales de la Société, excluant les actions privilégiées de Lifeco et d'IGM, lesquelles sont présentées comme des actions privilégiées dans le présent tableau.

Le 8 mars 2019, la Société et Lifeco ont chacune présenté une offre publique de rachat importante afin de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 1,65 G\$ et 2,0 G\$ de leurs actions ordinaires respectives (se reporter à la section Événements postérieurs à la date de clôture).

Financière Power

- La Société a déposé un prospectus préalable de base simplifié daté du 16 novembre 2018, en vertu duquel, pendant une période de 25 mois à partir de cette date, elle peut émettre jusqu'à un total de 3 G\$ d'actions privilégiées de premier rang, d'actions ordinaires, de reçus de souscription et de titres d'emprunt non garantis, ou toute combinaison de ces titres. Ce dépôt donne à la Société la flexibilité nécessaire pour accéder aux marchés des titres d'emprunt et de participation en temps opportun.

Lifeco

- Le 28 février 2018, Lifeco a émis des débentures à 3,337 % sur 10 ans d'un montant de 500 M\$.
- Le 21 mars 2018, les débentures à 6,14 % d'un montant de 200 M\$ de Lifeco sont arrivées à échéance à leur montant en capital plus les intérêts courus.
- Le 17 mai 2018, Great-West Lifeco Finance 2018, LP, une filiale de Lifeco, a émis des billets de premier rang à 4,047 % d'un montant de 384 M\$ (300 M\$ US) arrivant à échéance le 17 mai 2028 et des billets de premier rang à 4,581 % d'un montant de 640 M\$ (500 M\$ US) arrivant à échéance le 17 mai 2048.
- Le 18 juin 2018, Great-West Life & Annuity Insurance Capital, LP II, une filiale de Lifeco, a remboursé en totalité ses débentures subordonnées non garanties portant intérêt à un taux de 2,538 % majoré du TIOL à trois mois d'un montant de 399 M\$ (300 M\$ US) et arrivant à échéance le 16 mai 2046.
- Le 26 juin 2018, Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP II, une filiale de Lifeco, a remboursé en totalité le montant de 500 M\$ des débentures subordonnées non garanties arrivant à échéance le 26 juin 2048 et portant intérêt à un taux de 7,127 %, à un prix de remboursement correspondant à 100 % du montant du capital des débentures, plus les intérêts courus, jusqu'à la date de remboursement, mais à l'exclusion de cette date.

NOTATIONS

La notation actuellement attribuée par Standard & Poor's (S&P) aux débentures de la Société est de « A+ » avec une perspective stable. La notation actuellement attribuée par Dominion Bond Rating Service (DBRS) aux débentures de la Société est de « A (élevée) », avec une tendance stable. Les notations de crédit sont destinées à fournir aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité des titres d'une société sur le plan de la solvabilité et indiquent la probabilité que les paiements requis soient faits ainsi que la capacité d'une société de remplir ses obligations conformément aux modalités de chaque obligation. Les descriptions des catégories de notations de chacune des agences de notation présentées ci-dessous proviennent de leurs sites Web respectifs. Ces notations ne constituent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir les titres d'une société et ne tiennent pas compte de leur cours ni d'autres facteurs qui pourraient permettre d'établir si un titre donné convient à un investisseur en particulier. De plus, les notations pourraient ne pas tenir compte de l'incidence éventuelle de tous les risques sur la valeur des titres et du fait que les agences de notation peuvent réviser ces notations ou les retirer à tout moment.

IGM

- Le 7 mars 2018, IGM a remboursé à l'échéance ses débentures de série 2003 à 6,58 %, d'un montant de 150 M\$.
- Le 11 juillet 2018, IGM a émis des débentures à 4,174 % d'un montant de 200 M\$ arrivant à échéance le 13 juillet 2048. Le 10 août 2018, IGM a utilisé le produit net, ainsi qu'une partie de sa trésorerie interne existante, pour financer le remboursement anticipé de la totalité de ses débentures à 7,35 % d'un montant de 375 M\$ arrivant à échéance le 8 avril 2019. Une prime de 11 M\$ a été versée par IGM lors du remboursement anticipé.

Événement postérieur à la date de clôture

- Le 20 mars 2019, IGM a émis des débentures à 4,206 % d'un montant de 250 M\$ arrivant à échéance le 21 mars 2050. IGM se servira du produit net pour financer le rachat prévu de 150 M\$ de ses actions privilégiées de premier rang de série B à dividende non cumulatif de 5,90 % émises et en circulation, ainsi que pour les besoins généraux de l'entreprise.

La Société n'est elle-même assujettie à aucune exigence en matière de capital réglementaire imposée de l'extérieur. Toutefois, Lifeco et certaines de ses principales filiales et les filiales d'IGM sont assujetties à des exigences en matière de capital réglementaire.

La notation « A+ » attribuée aux débentures de la Société par S&P correspond à la cinquième notation la plus élevée sur les 22 notations utilisées pour les titres d'emprunt à long terme. Une débenture à long terme notée « A+ » est un peu plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution de la situation et de la conjoncture économique que les obligations mieux notées. Toutefois, le débiteur obligataire a une bonne capacité de remplir ses engagements financiers relatifs aux obligations.

La notation « A (élevée) » attribuée aux débentures de la Société par DBRS correspond à la cinquième notation la plus élevée sur les 26 notations utilisées pour les titres d'emprunt à long terme. Une débenture à long terme notée « A (élevée) » indique que la capacité à l'égard du paiement est appréciable, mais que sa qualité de crédit est inférieure à celle d'une débenture notée « AA » et qu'elle peut être vulnérable aux événements futurs, bien que les facteurs négatifs que la notation « A (élevée) » comporte soient gérables.

Gestion des risques

La Financière Power est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient des participations dans les secteurs des services financiers, de la gestion d'actifs et d'autres secteurs. Ses principales participations consistent en une participation donnant le contrôle dans Lifeco et IGM et une participation lui donnant le contrôle conjoint dans Parjointco, qui elle-même détient une participation lui donnant le contrôle dans GBL par l'entremise de Pargesa. Par conséquent, la Société est exposée aux risques du fait qu'elle est un actionnaire important de ces sociétés en exploitation. Une description complète de ces risques est présentée dans les documents d'information qu'elles publient. Les conseils d'administration respectifs de Lifeco, d'IGM, de Pargesa et de GBL sont responsables de la surveillance des risques au sein de leurs sociétés respectives. Le comité de gestion des risques du conseil d'administration de Lifeco est responsable de la surveillance de ses risques et le conseil d'administration d'IGM supervise la gestion de ses risques et s'acquitte de son mandat par l'intermédiaire de divers comités. Certains dirigeants de la Société siègent à ces conseils et aux comités de ceux-ci et, dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateurs, ils participent par le fait même à la surveillance des risques au sein des sociétés en exploitation.

APPROCHE EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE DES RISQUES

La Société estime qu'une gestion prudente des risques ne peut se concrétiser qu'en adoptant un modèle de gouvernance axé sur la surveillance active des sociétés dans lesquelles elle détient une participation. Le conseil d'administration et les hauts dirigeants de la Société exercent une surveillance globale et ont la responsabilité de la gestion des risques liés aux activités d'investissement et d'exploitation de la société de portefeuille, et maintiennent un ensemble exhaustif et approprié de politiques et de contrôles.

Le conseil d'administration supervise la gestion des risques et s'acquitte de ce mandat principalement par l'intermédiaire des comités suivants :

- Le comité d'audit se concentre sur les risques inhérents à la présentation de l'information financière et à la cybersécurité.
- Le comité de rémunération évalue les risques liés aux politiques et pratiques de rémunération de la Société.
- Le comité de gouvernance et des mises en candidature s'assure que la Société traite adéquatement les risques potentiels en matière de gouvernance.
- Le comité des opérations entre personnes reliées et de révision examine et évalue les transactions avec des parties liées de la Société aux fins d'approbation.

Un placement dans les titres de la Société de même que les activités qu'exerce la Société comportent certains risques intrinsèques, dont ceux énumérés ci-dessous et d'autres risques présentés ailleurs dans la présente revue de la performance financière, que l'investisseur est invité à étudier attentivement avant d'investir dans des titres de la Société. Le texte qui suit constitue une analyse de certains risques qui pourraient avoir une incidence sur la situation financière et la performance financière de la Société, ainsi que sur la valeur de ses fonds propres. Cette description des risques ne comprend pas tous les risques possibles et il pourrait exister d'autres risques dont la Société n'est pas au courant actuellement.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique découle de prises de décisions inefficaces et de stratégies inadéquates ou d'un manque de réactivité face aux changements majeurs au sein de l'environnement d'affaires, y compris les manifestations du risque macroéconomique ou du risque pays, ou aux changements à la réglementation. De plus, le risque stratégique inclut les risques associés à la structure de société de portefeuille et aux acquisitions futures possibles de la Société.

La réussite de la mise en œuvre de la stratégie de la Société en matière d'investissement est incertaine du fait qu'elle nécessite l'existence d'occasions intéressantes, qu'elle doit être réalisée au moment opportun et qu'elle nécessite l'exercice d'un jugement professionnel. L'approche de la Société consiste à surveiller, par l'entremise du conseil d'administration, ses sociétés en exploitation et ses participations qui pourraient générer, à long terme, une croissance soutenue des bénéfices et des dividendes. La Société cherche à agir comme un propriétaire doté d'une perspective à long terme et d'une vision stratégique articulées autour de valeurs fondamentales solides.

Le chef de la direction a la responsabilité d'élaborer les plans stratégiques proposés de la Société, en tenant compte des occasions et des risques émergents, en vue de créer une croissance rentable soutenue et de la valeur à long terme pour la Société, ainsi que de mettre en œuvre les plans stratégiques approuvés. Le conseil d'administration a la responsabilité d'approuver les buts et les objectifs à long terme de la Société et d'approuver les plans stratégiques élaborés par le chef de la direction, après avoir évalué les options possibles. Également, le conseil d'administration surveille la mise en œuvre, par la haute direction, des plans approuvés, évalue l'atteinte des buts et des objectifs de la Société, révisé et approuve, au moins une fois par année, le plan financier de la direction en plus d'examiner et d'approuver les transactions importantes et les décisions stratégiques en matière de gestion du capital qui concernent la Société.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou qu'elle ne puisse, au moment opportun, obtenir du capital ou monétiser des actifs dans des conditions normales de marché.

La capacité de la Financière Power, à titre de société de portefeuille, à s'acquitter de ses obligations, notamment à l'égard du paiement des intérêts et d'autres charges d'exploitation et du versement des dividendes, à faire des acquisitions ainsi qu'à tirer parti des occasions d'amélioration qui se présentent ou qui seraient souhaitables dans l'avenir, dépend généralement des dividendes de ses principales filiales et de ses autres placements ainsi que de sa capacité à obtenir du capital additionnel. Le versement de dividendes aux actionnaires de la Financière Power dépend de la performance en matière d'exploitation, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité de ses filiales, des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées ainsi que de leur capacité à verser des dividendes. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par les principales filiales de la Financière Power sont assujettis à des restrictions énoncées dans les lois et les règlements pertinents sur les sociétés et l'assurance, qui exigent le maintien de ratios de solvabilité et de capitalisation.

La Société évalue régulièrement ses exigences en matière de liquidités et cherche à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour s'acquitter de ses obligations à l'égard des charges d'exploitation, des charges financières et du versement de dividendes sur les actions privilégiées pendant une période raisonnable, tel qu'il est défini dans ses politiques. La capacité de la Financière Power à obtenir du financement supplémentaire dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des affaires de la Financière Power et de ses filiales. Bien que la Société ait été en mesure d'avoir accès à des liquidités sur les marchés des capitaux par le passé, rien ne garantit qu'il en sera de même dans l'avenir. Si la Financière Power n'était pas en mesure de réunir suffisamment de capitaux à des conditions acceptables, cela pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur ses activités, ses perspectives, sa capacité à verser des dividendes, sa situation financière, ses occasions d'amélioration ou ses acquisitions.

La gestion du risque de liquidité de la Financière Power n'a pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2017.

RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE DE MARCHÉ

Afin de conserver un niveau approprié de liquidité disponible, la Société maintient un portefeuille d'instruments financiers qui peuvent être composés d'une combinaison de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de titres à revenu fixe, d'autres placements (incluant des titres de participation de sociétés ouvertes ou fermées) et de dérivés, lesquels sont exposés aux risques de crédit et de marché, tels qu'ils sont décrits ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit se rapporte à l'éventualité d'une perte financière pour la Société si, dans le cadre d'une transaction, une contrepartie ne respecte pas ses obligations de paiement. Le risque de crédit peut être lié à la défaillance d'un seul émetteur de titres d'emprunt, à la variation des écarts de crédit associés aux titres à revenu fixe négociables et au risque de contrepartie se rapportant aux dérivés.

La Financière Power gère le risque de crédit lié à ses titres à revenu fixe en respectant une politique en matière de placement, laquelle établit des directives quant aux limites d'exposition en définissant les titres admissibles, les notations minimales et les limites de concentration.

Les titres à revenu fixe, qui sont compris dans les placements et dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, se composent principalement d'obligations, d'acceptations bancaires et de dépôts temporaires très liquides auprès de banques à charte canadiennes et de banques dans les territoires où la Société exerce ses activités, ainsi que d'obligations et de titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement canadien ou américain. La Société évalue régulièrement les notations de crédit de ses contreparties. L'exposition maximale au risque de crédit sur ces instruments financiers correspond à leur valeur comptable.

Les dérivés peuvent aussi être utilisés, principalement pour atténuer l'exposition au risque de change. La Financière Power évalue régulièrement les notations de crédit des contreparties relatives aux instruments financiers dérivés. Les contrats sur dérivés sont négociés sur le marché hors cote avec des contreparties qui sont des institutions financières bien cotées.

L'exposition de la Société au risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux titres à revenu fixe et aux dérivés, et la façon dont elle gère ce risque, n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2017.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la valeur de marché ou les flux de trésorerie futurs d'une participation fluctuent en raison de variations des facteurs du marché. Ces derniers comprennent le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

Risque de change

Le risque de change réside dans le fait que les activités de la Société sont libellées dans différentes devises et que les placements et les bénéfices en devises sont convertis à divers moments et à divers taux de change lorsque des fluctuations défavorables des taux de change se produisent.

Dans le cadre de ses activités courantes, la Société peut maintenir un solde de trésorerie libellé en devises et, par le fait même, être exposée aux fluctuations des cours du change. Afin de se prémunir contre ces fluctuations, la Société peut, à l'occasion, conclure avec des institutions financières bien cotées des contrats de couverture. Au 31 décembre 2018, environ 3 % du montant de 1 025 M\$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des titres à revenu fixe de la Financière Power étaient libellés en dollars américains.

Les débentures de la Financière Power ne sont pas exposées au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2018, la sensibilité du portefeuille d'instruments financiers à une variation de 1 % du taux d'intérêt était de 3 M\$ pour un portefeuille d'une valeur de 269 M\$. La majorité des instruments du portefeuille arrivent à échéance au cours des deux prochaines années.

Les instruments financiers de la Financière Power ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque d'une perte éventuelle liée à la sensibilité du cours de marché d'un instrument financier découlant de la volatilité des marchés boursiers.

La plupart des autres placements de la Financière Power sont classés comme disponibles à la vente. Les profits et les pertes latents sur ces placements sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. Les autres placements sont examinés périodiquement afin de déterminer s'il existe des preuves objectives de dépréciation. Au 31 décembre 2018, l'incidence d'une perte de valeur de 5 % des autres placements se serait traduite par la comptabilisation d'une perte latente de 6 M\$ dans les autres éléments de bénéfice global.

La gestion du risque lié aux instruments financiers de la Financière Power n'a pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2017. Pour obtenir plus de détails sur la gestion des risques de la Société, se reporter à la note 22 des états financiers consolidés de 2018 de la Société.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque de subir une perte en raison d'erreurs commises par des personnes, de défaillances ou d'insuffisances des processus internes et des technologies, ou d'événements externes. Il comprend les types de risque suivants: les fraudes internes et externes, les pratiques inadéquates en matière de ressources humaines, les erreurs d'exécution et de procédures, le risque lié aux modèles, le risque lié aux fournisseurs et aux tiers, l'interruption des activités, la cybersécurité, le risque juridique et le risque lié à la non-conformité à la réglementation. Bien que le risque opérationnel ne puisse être complètement éliminé, les processus de gestion des risques de la Société sont conçus pour gérer ce risque de façon rigoureuse et diligente.

La Société gère le risque opérationnel en adoptant et en appliquant une série de politiques, de procédures et de pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, dont des politiques relatives aux ressources humaines et aux pratiques de rémunération, une politique de récupération de la rémunération pour tous les dirigeants, un code de conduite et de déontologie destiné aux employés, un code de conduite à l'intention des tiers, des procédures relatives à la continuité des activités, de la révision des opérations entre parties liées et d'autres lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise. La Société a aussi établi divers contrôles aux fins de la présentation et de la communication de l'information financière et ces contrôles, qui font régulièrement l'objet de tests, peuvent contribuer à identifier et à atténuer les risques opérationnels.

Risque lié à la cybersécurité

La Société est exposée à des risques liés à la cybersécurité, en particulier les cybermenaces, qui comprennent, mais sans s'y limiter, les cyberattaques comme les intrusions informatiques, les virus informatiques, l'accès non autorisé à de l'information confidentielle de nature exclusive ou sensible, ou d'autres brèches touchant le réseau ou la sécurité des technologies de l'information (TI). La Société continue de surveiller les menaces pour la cybersécurité, en plus d'améliorer ses mécanismes de protection ainsi que ses procédures de prévention, de détection, d'intervention et de gestion relativement à de telles menaces, qui évoluent constamment. Par conséquent, les mesures de protection des TI de la Société sont surveillées et adaptées de façon continue afin de prévenir et de détecter les cyberattaques, puis de les résoudre. D'éventuelles perturbations des systèmes d'information ou brèches de sécurité pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers de la Société ou encore nuire à sa réputation.

Risque lié à la non-conformité à la réglementation

Le risque lié à la non-conformité à la réglementation correspond au risque que la Société ou ses employés ne se conforment pas aux exigences réglementaires en vigueur là où la Société exerce ses activités, tant au Canada que dans d'autres pays. Un grand nombre de lois, de règles et de réglementations gouvernementales, y compris en ce qui a trait à la présentation et à la communication de l'information financière, s'appliquent à la Société. L'interprétation de ces lois, règles et réglementations par la Société, les agences gouvernementales ou les tribunaux pourrait se traduire par des cas de non-conformité aux dispositions réglementaires et avoir une incidence défavorable sur la réputation de la Société, en plus d'entraîner des pénalités, des amendes et des sanctions ou une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires. En plus d'être tenue de respecter ces lois, règles et réglementations, la Société doit aussi surveiller leur évolution de près, afin que toute modification à leur égard soit prise en compte dans la gestion de ses activités.

La Société s'assure que les incidences fiscales de toutes ses décisions stratégiques respectent ses obligations en matière de présentation de l'information juridique et fiscale en plus de prévoir les changements éventuels au cadre juridique actuel afin d'éviter tout risque de non-conformité qui pourrait avoir des incidences défavorables.

RISQUE LIÉ À LA RÉPUTATION

Le risque lié à la réputation correspond au risque qu'une activité entreprise par la Société soit perçue de manière négative par ses parties prenantes ou le public, que ce jugement soit fondé ou non, causant ainsi du tort à son image et se traduisant éventuellement par la perte d'activités commerciales, une capacité de financement limitée, des poursuites judiciaires ou une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires. Le risque lié à la réputation peut découler de divers événements et est généralement associé à une gestion insuffisante d'un autre risque. Par exemple, le non-respect des lois et des règlements ainsi que des manquements aux obligations en matière de présentation et de communication de l'information financière peuvent avoir une incidence importante sur la réputation de l'entreprise.

Le conseil d'administration de la Société a adopté un code de conduite et de déontologie (le code de conduite, qui inclut les directives de la Société en matière de conflit d'intérêts), de même qu'un code de conduite à l'intention des tiers, qui régissent la conduite des administrateurs, dirigeants et employés de la Société, de même que de ses consultants et fournisseurs. Le conseil d'administration de la Société s'assure de la conformité au code de conduite en collaboration avec le chef du contentieux et secrétaire de la Société, qui surveille la conformité au code de conduite. Les administrateurs et les employés de la Société sont tenus de confirmer une fois par année, et les dirigeants de la Société, une fois par trimestre, leur compréhension du code de conduite et leur accord à s'y conformer.

RISQUES ÉMERGENTS

Un risque émergent est un risque qui n'est pas actuellement bien compris et pour lequel l'incidence sur la stratégie et les résultats financiers sont difficiles à évaluer ou dont l'évaluation est en cours.

Surveiller les risques émergents est une composante importante de la gestion des risques. La Financière Power surveille activement les risques émergents grâce aux moyens suivants :

- Des examens et des analyses sont effectués au sein des conseils et des comités de ses sociétés en exploitation à l'échelle mondiale, par l'entremise desquels les dirigeants locaux décrivent les risques émergents de leurs environnements respectifs.
- L'équipe de la haute direction de la Société fait office de comité de gestion des risques de la Société. Les membres de l'équipe de la haute direction se rencontrent régulièrement afin d'identifier, d'analyser et d'examiner les risques de la Société et de mettre en œuvre des stratégies en vue d'atténuer ces risques.

Instruments financiers et autres instruments

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur représente le montant qui pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties consentantes, ce montant reposant sur le cours du marché, lorsqu'il est disponible. La juste valeur est fondée sur les estimations de la direction et elle est généralement calculée selon les données sur le marché à un moment précis. Cette valeur peut ne pas refléter la juste valeur future. Les calculs sont subjectifs et comportent des incertitudes ainsi que des éléments importants sur lesquels il convient de poser un jugement.

La Société a classé ses actifs et ses passifs comptabilisés à la juste valeur et ceux pour lesquels la juste valeur est présentée selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes :

- Le niveau 1 utilise des données d'entrée observables sur les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la Société a accès.
- Le niveau 2 utilise des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement.

- Le niveau 3 utilise une ou plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données d'entrée de marché observables et il inclut des cas où il y a peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif.

La Société et ses filiales maximisent l'utilisation des données d'entrée observables et limitent l'utilisation des données d'entrée non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Dans certains cas, il se peut que les données d'entrée utilisées dans l'évaluation de la juste valeur soient classées dans différents niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Dans ces cas, le classement de l'évaluation de la juste valeur dans un des niveaux de la hiérarchie a été déterminé en fonction du niveau le plus bas d'une donnée d'entrée importante par rapport à l'évaluation de la juste valeur. L'appréciation par la Société et ses filiales de l'importance d'une donnée d'entrée précise dans l'évaluation de la juste valeur requiert l'exercice du jugement, compte tenu des facteurs propres à l'actif ou au passif considéré.

REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés ou présentés à la juste valeur de la Société et de ses filiales. Le tableau présente de façon distincte les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente et ceux présentés à la juste valeur. Le tableau n'inclut pas la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si leur valeur comptable se rapproche raisonnablement de leur juste valeur. Les éléments exclus sont : la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dividendes, les intérêts à recevoir et les débiteurs, les avances consenties aux titulaires de polices, certains autres actifs financiers, les créanciers, les dividendes et les intérêts à verser, et certains autres passifs financiers.

Aux 31 décembre	2018		2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
ACTIFS				
Actifs comptabilisés à la juste valeur				
Obligations				
À la juste valeur par le biais du résultat net	91 815	91 815	89 824	89 824
Disponibles à la vente	13 532	13 532	12 628	12 628
Prêts hypothécaires et autres prêts				
À la juste valeur par le biais du résultat net	817	817	287	287
Actions				
À la juste valeur par le biais du résultat net	8 794	8 794	8 194	8 194
Disponibles à la vente	213	213	243	243
Immeubles de placement	5 218	5 218	4 851	4 851
Fonds détenus par des assureurs cédants	7 155	7 155	7 938	7 938
Instruments dérivés	433	433	422	422
Actifs détenus en vue de la vente ^[1]	782	782	-	-
Autres actifs	927	927	892	892
	129 686	129 686	125 279	125 279
Actifs présentés à la juste valeur				
Obligations				
Prêts et créances	19 722	20 619	17 959	19 470
Prêts hypothécaires et autres prêts				
Prêts et créances	31 900	32 349	29 748	30 680
Actions				
Disponibles à la vente ^[2]	239	239	331	331
Fonds détenus par des assureurs cédants	91	91	106	106
	51 952	53 298	48 144	50 587
Total	181 638	182 984	173 423	175 866
PASSIFS				
Passifs comptabilisés à la juste valeur				
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	1 711	1 711	1 841	1 841
Passifs relatifs aux contrats d'investissement détenus en vue de la vente	27	27	-	-
Instruments dérivés	1 593	1 593	1 364	1 364
Autres passifs	162	162	71	71
	3 493	3 493	3 276	3 276
Passifs présentés à la juste valeur				
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	7 370	7 437	7 596	7 658
Débitures et autres instruments d'emprunt	8 492	9 224	8 128	8 991
Dépôts et certificats	622	622	555	555
	16 484	17 283	16 279	17 204
Total	19 977	20 776	19 555	20 480

[1] Exclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de même que les avances consenties aux titulaires de polices, car la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

[2] La juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut pas être évaluée de manière fiable. Par conséquent, ces placements sont comptabilisés au coût.

Se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2018 de la Société pour obtenir des informations supplémentaires au sujet de l'évaluation de la juste valeur de la Société au 31 décembre 2018.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cours de leurs activités, la Société et ses filiales ont recours à des instruments financiers dérivés. Lorsqu'elles utilisent ces dérivés, elles ne font qu'agir en qualité d'utilisateurs finals limités, et non en qualité de teneurs de marché.

L'utilisation des dérivés est contrôlée et revue régulièrement par la haute direction de la Société et par la haute direction de ses filiales. La Société et ses filiales ont chacune établi des politiques, des lignes directrices et des procédures en matière d'exploitation relatives à l'utilisation d'instruments financiers dérivés visant essentiellement à :

- empêcher l'utilisation des instruments dérivés à des fins spéculatives;
- documenter les opérations et s'assurer de leur conformité avec les politiques en matière de gestion des risques;
- faire état de l'efficacité des relations de couverture;
- surveiller les relations de couverture.

Aucun changement majeur n'a été apporté aux politiques et procédures de la Société et de ses filiales relativement à l'utilisation des instruments dérivés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Le tableau suivant présente un résumé du portefeuille de dérivés de la Société et de ses filiales :

31 décembre	2018			2017		
	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Total de la juste valeur	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Total de la juste valeur
Financière Power	20	-	(2)	17	2	2
Lifeco	19 614	417	(1 145)	16 589	384	(952)
IGM	2 883	16	(13)	3 269	36	8
Autres filiales	8	-	-	-	-	-
	22 505	433	(1 158)	19 858	420	(944)
	22 525	433	(1 160)	19 875	422	(942)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le montant nominal des contrats d'instruments dérivés en cours a augmenté de 2,7 G\$, principalement en raison d'une augmentation liée à certaines opérations sur titres adossés à des prêts hypothécaires dont le règlement reste à venir (les titres liés à des opérations n'ayant pas encore été annoncées) et à des activités de couverture courantes. L'exposition de la Société et de ses filiales au risque de crédit lié à

la contrepartie des instruments dérivés (qui représente la valeur de marché des instruments en position de profit) a augmenté pour s'établir à 433 M\$ au 31 décembre 2018, comparativement à 422 M\$ au 31 décembre 2017.

Se reporter à la note 26 des états financiers consolidés de 2018 de la Société pour obtenir des renseignements additionnels.

Arrangements hors bilan**GARANTIES**

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales peuvent conclure certaines ententes dont la nature les empêche de faire une estimation raisonnable du montant maximal éventuel que la Société ou une filiale pourrait être tenue de verser à des tiers, car certaines de ces ententes ne fixent aucun montant maximal, et ces montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées.

LETTRES DE CRÉDIT

Dans le cours normal de ses activités de réassurance, Lifeco fournit des lettres de crédit à d'autres parties ou à des bénéficiaires. Un bénéficiaire détiendra normalement une lettre de crédit à titre de garantie visant à acquérir du crédit statutaire pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement cédés à Lifeco ou les montants à payer par celle-ci. Lifeco pourrait être tenue de rechercher des solutions de rechange aux garanties si elle se révélait incapable de renouveler les lettres de crédit existantes à leur échéance. Se reporter à la note 32 des états financiers consolidés de 2018 de la Société.

Passifs éventuels

De temps à autre, dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs. Il est difficile de se prononcer avec certitude sur l'issue de ces poursuites et il est possible qu'une issue défavorable nuise de manière significative à la situation financière consolidée de la Société. Toutefois, selon l'information connue actuellement, la Société ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de la Société.

Engagements et obligations contractuels

Paiements exigibles par période	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non définie	Total
Financière Power ^[1]	30	6	251	-	287
Lifeco	1 865	1 812	5 214	-	8 891
IGM	1 835	6 208	1 911	-	9 954
Autres filiales et écritures liées à la consolidation	29	2	(86)	11	(44)
Total	3 759	8 028	7 290	11	19 088
Débitures et autres instruments d'emprunt ^[2]	494	1 279	6 764	-	8 537
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	1 208	6 135	27	-	7 370
Dépôts et certificats	615	5	2	-	622
Contrats de location simple ^[3]	142	400	497	-	1 039
Obligations d'achat ^[4]	90	148	-	-	238
Cotisations au titre des régimes de retraite ^[5]	338	-	-	-	338
Engagements contractuels ^[6]	872	61	-	11	944
Total	3 759	8 028	7 290	11	19 088

[1] Comprend des débitures de 250 M\$ de la Société.

[2] Se reporter à la note 15 des états financiers consolidés de 2018 de la Société pour obtenir de plus amples renseignements.

[3] Comprend des locaux à bureaux et du matériel utilisés dans le cours normal des activités. Les paiements de loyers sont imputés aux résultats sur la période d'utilisation.

[4] Les obligations d'achat correspondent aux engagements de Lifeco visant l'achat de biens et services, principalement liés aux services d'information.

[5] Les cotisations au titre des régimes de retraite comprennent les cotisations prévues aux régimes de retraite à prestations définies et aux régimes de retraite à cotisations définies ainsi qu'aux avantages postérieurs à l'emploi et elles sont susceptibles de changer, étant donné que les décisions en matière de cotisations sont influencées par de nombreux facteurs, notamment le rendement des marchés, les exigences réglementaires et la capacité de la direction à modifier la politique de capitalisation. Les estimations en matière de capitalisation au-delà de un an ne sont pas prises en compte en raison de la variabilité importante des hypothèses nécessaires pour prévoir le moment des cotisations futures.

[6] Une tranche de 933 M\$ correspond à des engagements pris par Lifeco. Ces engagements contractuels sont essentiellement des engagements à l'égard de transactions d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et aux lignes directrices, et doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies.

Impôt sur le bénéfice (base non consolidée)

Au 31 décembre 2018, la Société disposait de pertes autres qu'en capital de 230 M\$ pouvant servir à réduire le bénéfice imposable futur (y compris les gains en capital). Ces pertes viendront à expiration au cours des exercices 2028 à 2038. De plus, la Société dispose de pertes en capital de 84 M\$ qui peuvent être utilisées pour une durée indéfinie afin de réduire les gains en capital futurs.

Se reporter également à la section Transactions avec des parties liées ci-après.

Transactions avec des parties liées

La Financière Power a un comité des opérations entre personnes reliées et de révision composé uniquement d'administrateurs indépendants par rapport aux membres de la direction et à l'actionnaire de contrôle de la Société. Ce comité a pour mandat de passer en revue les transactions qui sont proposées avec des parties liées de la Société, y compris l'actionnaire de contrôle, et de n'approuver que les transactions qu'il considère comme appropriées et qui sont effectuées selon les conditions du marché.

Dans le cours normal de leurs activités, la Great-West et Putnam prennent part à diverses transactions avec des parties liées, qui comprennent l'offre de prestations d'assurance collective et de services de sous-conseiller à d'autres sociétés du groupe de la Financière Power. Ces transactions sont effectuées selon les conditions du marché et elles sont passées en revue par le comité des opérations entre personnes reliées et de révision concerné.

Lifeco fournit des services de gestion d'actifs ainsi que des services administratifs à l'égard des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés de la Financière Power, ainsi qu'à ceux de Lifeco et de ses filiales. Ces transactions sont effectuées selon les conditions du marché et elles sont passées en revue par le comité des opérations entre personnes reliées et de révision concerné.

IGM conclut des transactions avec des filiales de Lifeco. Ces transactions ont lieu dans le cours normal des activités et comprennent: i) la prestation de certains services administratifs; ii) la distribution de produits d'assurance; iii) la vente de prêts hypothécaires résidentiels à la Great-West et à la London Life. Ces transactions sont effectuées selon les conditions du marché et elles sont passées en revue par le comité des opérations entre personnes reliées et de révision concerné.

En octobre 2017, IGM a obtenu des décisions anticipées en matière d'impôt sur le revenu, qui permettaient des transactions de consolidation des pertes fiscales avec une filiale de Power Corporation, et aux termes desquelles les actions d'une filiale ayant généré des pertes fiscales pouvaient être acquises par IGM chaque année jusqu'en 2020, inclusivement. Les acquisitions devaient être conclues au quatrième trimestre de chaque exercice. IGM comptabilisera l'économie au titre des pertes fiscales réalisée au cours de l'exercice. Le 31 décembre 2018 et le 29 décembre 2017, IGM a acquis des actions de la filiale.

Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés de 2018 de la Société pour obtenir des renseignements additionnels.

Sommaire des estimations et jugements comptables critiques

Aux fins de la préparation des états financiers, la direction de la Société et la direction de ses filiales, Lifeco et IGM, doivent porter des jugements importants, faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, du bénéfice net et du bénéfice global, ainsi que sur l'information fournie à leur sujet. Les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les secteurs pour lesquels des jugements importants sont portés par la direction de la Société et la direction de ses filiales concernent les entités à consolider ou à comptabiliser selon la méthode de la mise en équivalence, les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, les évaluations de la juste valeur, la perte de valeur de placements, le goodwill et les immobilisations incorporelles, l'impôt sur le bénéfice et les avantages du personnel futurs. Ces éléments sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés de 2018 de la Société.

CONSOLIDATION

La direction de la Société consolide toutes les filiales et les entités sur lesquelles il a été déterminé que la Société exerce un contrôle. L'évaluation du contrôle se fonde sur la capacité de la Société à diriger les activités pertinentes des filiales ou d'autres entités structurées afin d'en tirer des rendements variables. La direction de la Société et la direction de chacune de ses filiales exercent leur jugement pour déterminer si un tel contrôle existe. Elles exercent également leur jugement pour évaluer les rendements variables et déterminer dans quelle mesure la Société ou ses filiales peuvent user de leur pouvoir afin d'influer sur les rendements variables.

ENTREPRISES CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises contrôlées conjointement sont les entités pour lesquelles le consentement unanime est requis en ce qui a trait aux décisions à l'égard des activités pertinentes. Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la Société exerce une influence notable sur le plan des politiques opérationnelles et financières, mais dont elle n'a pas le contrôle ni le contrôle conjoint. Les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La direction de la Société et la direction de chacune de ses filiales exercent leur jugement pour déterminer si un contrôle conjoint ou une influence notable existe.

PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Évaluation

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les montants qui, en plus des primes et des produits de placement futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de Lifeco. Les actuaires nommés par les filiales de Lifeco ont la responsabilité de déterminer le montant des passifs requis pour couvrir adéquatement les obligations de Lifeco à l'égard des titulaires de polices. Les actuaires nommés calculent le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement selon les pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. L'évaluation est effectuée à l'aide de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB), qui tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures et qui nécessite une part importante de jugement.

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options ou des clauses facultatives liées aux polices. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour parer à l'éventualité d'une mauvaise évaluation ou d'une détérioration future des hypothèses les plus probables et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses possibilités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les passifs relatifs aux contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée au moyen des flux de trésorerie actualisés selon les courbes de rendement des instruments financiers dont les flux de trésorerie présentent des caractéristiques similaires.

Se reporter à la note 13 des états financiers consolidés de 2018 de la Société pour obtenir plus de détails sur ces estimations.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La valeur comptable des actifs financiers reflète la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité prises en compte dans les méthodes d'établissement des prix du marché sur lesquelles la Société et ses filiales s'appuient.

La variation de la juste valeur des actifs couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance a une influence majeure sur la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur des obligations désignées ou classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur de ces passifs, sauf si les obligations sont considérées comme dépréciées.

La Société et ses filiales maximisent l'utilisation des données d'entrée observables et limitent l'utilisation des données d'entrée non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Les méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur sont décrites ci-dessous.

Obligations et prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente

La juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La Société et ses filiales obtiennent les cours des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques aux dates de clôture afin d'évaluer les obligations et les prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur. Lorsque les cours ne sont pas disponibles sur un marché généralement actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation.

La Société et ses filiales évaluent la juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs en se basant sur les titres négociés activement qui présentent des caractéristiques semblables, les cotes des courtiers, les méthodes d'évaluation matricielle des prix, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou des modèles d'évaluation internes. Ces méthodes prennent en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre, son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes de rendement et de crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs sont ajustées afin de refléter le manque de liquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données du marché disponibles. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Actions à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente

La juste valeur des actions négociées en Bourse est généralement déterminée selon les derniers cours acheteurs de la Bourse où se négocient principalement les titres en question. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif se fonde généralement sur d'autres techniques d'évaluation, comme l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, l'examen des fluctuations du prix par rapport au marché, ainsi que l'utilisation de renseignements fournis par le gestionnaire du placement sous-jacent. La Société et ses filiales obtiennent les cours des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques aux dates de clôture afin d'évaluer les actions à la juste valeur.

Prêts hypothécaires rechargeables à la juste valeur par le biais du résultat net

Puisqu'il n'y a pas de prix du marché observables pour les prêts hypothécaires rechargeables, un modèle d'évaluation interne est utilisé, lequel est fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus et tient compte de la garantie contre une valeur nette réelle négative incorporée. Les données d'entrée du modèle comprennent des données d'entrée observables du marché, comme les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque. Les données d'entrée non observables sur le marché comprennent les taux de volatilité et de croissance liés aux immeubles, les taux prévus en ce qui a trait aux rachats volontaires, les hypothèses relatives à la mortalité, aux transferts dans les établissements de soins de longue durée et à l'arrêt de la capitalisation des intérêts ainsi que la valeur de la garantie contre une valeur nette réelle négative.

Obligations et prêts hypothécaires et autres prêts classés comme prêts et créances

La juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts classés comme prêts et créances qui est présentée est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux en vigueur sur le marché pour des instruments semblables. Les données d'entrée d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en ayant recours à des services d'évaluation indépendants qualifiés et reflète les ajustements apportés par la direction de Lifeco lorsque les flux de trésorerie liés aux propriétés, les dépenses d'investissement ou les conditions générales du marché subissent des modifications significatives au cours des périodes intermédiaires entre les évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (dont les hypothèses locatives, les taux de location, les dépenses d'investissement et d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, de capitalisation réversifs et de capitalisation globaux applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

PERTE DE VALEUR DE PLACEMENTS

Les placements sont examinés de façon individuelle à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. La Société et ses filiales tiennent compte de divers facteurs lors du processus d'évaluation de la dépréciation, y compris, mais sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions particulières défavorables propres à un secteur ou à une région, une diminution de la juste valeur qui ne découle pas des taux d'intérêt, d'une faillite ou d'une défaillance, ainsi que d'un éventuel défaut de paiement des intérêts ou du capital.

Les placements sont réputés s'être dépréciés lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable quant à la possibilité de recouvrement. La juste valeur d'un placement ne constitue pas un indice définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le cours de marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

En ce qui a trait aux obligations et aux prêts hypothécaires et autres prêts dépréciés qui sont classés comme prêts et créances, des provisions sont établies ou des pertes de valeur sont inscrites dans le but d'ajuster la valeur comptable afin qu'elle corresponde à la valeur nette de réalisation. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le cours de marché observable est utilisé aux fins de l'établissement de la valeur nette de réalisation. Lorsque des obligations disponibles à la vente sont considérées comme dépréciées, la perte cumulée comptabilisée dans les autres éléments de bénéfice global est reclassée dans les produits de placement nets. Une perte de valeur sur les instruments d'emprunt disponibles à la vente est reprise s'il existe une indication objective d'un recouvrement durable. De plus, les intérêts courus ne sont plus comptabilisés sur les obligations et les prêts hypothécaires et autres prêts dépréciés, et les intérêts courus antérieurs sont repris dans les produits de placement nets.

Des pertes de valeur relativement aux actions disponibles à la vente sont comptabilisées dans les produits de placement nets si la perte est significative ou prolongée. Toute perte de valeur subséquente est comptabilisée directement dans les produits de placement nets.

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin de repérer des indications de reprise.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été attribués aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie à la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été attribués.

Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée du coût de sortie et la valeur d'utilité, calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés qui devraient être générés.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Société et ses filiales offrent des régimes de retraite à prestations définies capitalisés à certains employés et conseillers, des régimes complémentaires de retraite non capitalisés à l'intention de certains employés, ainsi qu'un régime d'avantages complémentaires de retraite, d'assurance-maladie, dentaire et vie non capitalisé aux employés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge. La Société et ses filiales offrent également des régimes de retraite à cotisations définies aux employés et aux conseillers admissibles.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies en fonction des années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Les charges liées aux régimes de retraite à prestations définies sont déterminées actuariellement selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, à partir des hypothèses de la direction de la Société et de la direction de ses filiales concernant les taux d'actualisation, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés, la mortalité et l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Toute modification apportée à ces hypothèses influera sur la valeur comptable des obligations au titre des prestations définies. Le passif au titre des prestations constituées de la Société et de ses filiales relatif aux régimes à prestations définies est calculé séparément pour chacun des régimes en actualisant le montant des prestations acquises par les employés en échange de leurs services au cours de la période considérée et des périodes antérieures et en déduisant la juste valeur des actifs du régime.

- La Société et ses filiales établissent la composante intérêts nets de la charge au titre des régimes de retraite pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour mesurer le passif au titre des prestations constituées au début de la période annuelle au montant net du passif au titre des prestations constituées. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi en fonction du rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché.
- Si les avantages au titre du régime sont modifiés ou si un régime fait l'objet d'une réduction, les coûts des services passés ou les gains ou les pertes sur réduction d'un régime sont immédiatement comptabilisés en résultat net.
- Les coûts financiers (montant net), les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts des services passés et les gains ou les pertes sur réduction et sur règlement d'un régime sont compris dans les charges d'exploitation et frais administratifs.
- Les réévaluations représentent les écarts actuariels et le rendement réel de l'actif des régimes, moins l'intérêt calculé au taux d'actualisation, et les variations du plafond de l'actif. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments de bénéfice global et ne sont pas reclassées ultérieurement en résultat net.
- L'actif (le passif) au titre des prestations constituées représente l'excédent (le déficit) du régime.
- Les montants versés aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

Impôt exigible

L'impôt exigible sur le bénéfice est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la Société s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Impôt différé

L'impôt différé représente l'impôt que la Société prévoit payer ou recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable et au titre des attributs fiscaux non utilisés, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables et des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs, auxquels les différences temporaires déductibles et les attributs fiscaux non utilisés pourront être imputés, seront disponibles.

La comptabilisation des actifs d'impôt différé se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, ou les deux, et qu'elle pourra ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus de planification financière de la Société et de ses filiales constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture et elle est réduite si la disponibilité de bénéfices imposables futurs suffisants pour utiliser la totalité ou une partie de ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé qui ne sont pas comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture et sont comptabilisés si la disponibilité de bénéfices imposables futurs suffisants pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales, les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées, sauf si le groupe est capable de contrôler la date à laquelle les différences temporaires se résorberont et s'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Changements de méthodes comptables

Aucun changement n'a été apporté aux méthodes comptables de la Société depuis le 31 décembre 2017, à l'exception de ce qui est décrit ci-dessous.

ADOPTION D'IFRS 15 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS (IFRS 15)

Le 1^{er} janvier 2018, la Société et ses filiales ont adopté IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui présente un modèle exhaustif et unique que les entités doivent utiliser pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. La norme fournit des critères qui permettent de déterminer si les filiales de la Société dans le secteur de la gestion d'actifs doivent inscrire à l'actif et amortir les coûts des contrats ou les passer en charges.

Les filiales de la Société reçoivent des commissions à la vente de produits de placement sous la forme d'honoraires versés directement par le client ou directement par le fonds d'investissement. L'application d'IFRS 15 a donné lieu à un changement de méthode comptable pour les charges liées aux commissions, comme suit :

- Les commissions versées à la vente de produits de placement pour lesquelles des honoraires sont directement perçus auprès du client sont inscrites à l'actif et amorties sur leur durée de vie utile estimée, qui est d'au plus sept ans.
- Toutes les autres commissions versées à la vente de produits de placement sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

La Société et ses filiales ont choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée, comme le permettent les dispositions transitoires contenues dans IFRS 15. À la suite des changements apportés au traitement des coûts des contrats, Lifeco et IGM ont comptabilisé un ajustement pour tenir compte de la décomptabilisation de certains coûts d'acquisition différés inclus dans les autres actifs, de certaines commissions de vente différées incluses dans les immobilisations incorporelles et de certains passifs d'impôt connexes, ce qui s'est traduit par une diminution de 360 M\$ du solde d'ouverture des bénéfices non distribués de la Société au 1^{er} janvier 2018.

Le tableau suivant présente l'incidence du changement de méthode comptable sur le bilan consolidé :

	31 décembre 2017 (montants présentés antérieurement)	Incidence du changement de méthode comptable	1 ^{er} janvier 2018 (montants retraités)
Actif			
Autres actifs	8 163	5	8 168
Immobilisations incorporelles ^[1]	5 748	(767)	4 981
		(762)	
Passif et fonds propres			
Passifs d'impôt différé	1 670	(205)	1 465
Bénéfices non distribués	15 381	(360)	15 021
Participations ne donnant pas le contrôle	13 011	(197)	12 814
		(762)	

[1] Le 1^{er} janvier 2018, à la suite de l'adoption d'IFRS 15, le solde des commissions de vente différées a été reclassé des immobilisations incorporelles vers les autres actifs, car il s'agit de coûts liés à l'obtention d'un contrat.

Les charges liées aux commissions devraient diminuer au cours des exercices à venir en raison du changement apporté au traitement des coûts des contrats en vertu d'IFRS 15 et des changements à la structure des commissions d'IGM, au sein de laquelle une transition est en cours, pour passer des commissions fondées sur les ventes à des commissions fondées sur l'actif.

De plus, la Société et ses filiales ont reclassé les montants des honoraires et des primes pour les périodes correspondantes de 2017 dans les états consolidés des résultats et dans la présente revue de la performance financière afin de tenir compte du changement apporté à la présentation de certains produits et de certaines charges, et de présenter le montant brut ou le montant net, selon le cas. Ces reclassements n'ont pas eu d'incidence sur le bénéfice net.

La mise en œuvre d'IFRS 15 donnera lieu à une modification du calendrier de comptabilisation des charges liées aux commissions. Toutefois, il n'y a pas d'incidence sur les flux de trésorerie des filiales de la Société.

Pour en savoir davantage sur l'incidence du changement de méthode comptable, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de 2018.

Modifications comptables futures

La Société et ses filiales assurent un suivi continu des modifications éventuelles proposées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et analysent l'incidence que des modifications aux normes pourraient avoir sur leurs états financiers consolidés lorsqu'elles entreront en vigueur.

Nouvelle norme	Sommaire des modifications futures
IFRS 16 – Contrats de location (IFRS 16)	<p>En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, <i>Contrats de location</i>, en vertu de laquelle le preneur doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation, représentant son droit d'utiliser l'actif loué sous-jacent, et une obligation locative correspondante, représentant son obligation d'effectuer les paiements de loyers pour l'ensemble des contrats de location. La distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement n'existe plus. Le preneur comptabilise la charge connexe à titre d'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation et d'intérêts sur l'obligation locative. Les contrats de location à court terme (moins de 12 mois) et ceux dont les actifs sont de moindre valeur sont exemptés de ces exigences. IFRS 16 peut être mise en œuvre selon une application rétrospective ou une application rétrospective modifiée, qui permet l'utilisation de certaines mesures de simplification au moment de la transition.</p> <p>La Société entend appliquer la méthode rétrospective modifiée au moment de la transition, sans retraiter les données financières comparatives. En vertu de cette approche, la Société comptabilisera l'effet cumulatif de l'application initiale d'IFRS 16 comme un ajustement du solde d'ouverture des bénéfices non distribués au 1^{er} janvier 2019. La Société comptabilisera une obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal du preneur au 1^{er} janvier 2019. L'actif au titre du droit d'utilisation sera comptabilisé pour chaque contrat de location i) soit à sa valeur comptable comme si IFRS 16 avait été appliquée depuis la date de début, actualisée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société au 1^{er} janvier 2019, ii) soit au montant de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte du montant des loyers payés d'avance ou à payer.</p> <p>La Société et ses filiales sont en train de finaliser leur évaluation de l'incidence quantitative de l'adoption d'IFRS 16, qui sera présentée au premier trimestre de 2019. L'évaluation préliminaire de l'incidence comprend la comptabilisation d'environ 635 M\$ d'actifs au titre du droit d'utilisation et d'une obligation locative de 715 M\$. La Société et ses filiales ne s'attendent pas à une incidence significative sur l'état des résultats. Cette norme entrera en vigueur pour les périodes de présentation de l'information ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019.</p>
IFRS 17 – Contrats d'assurance (IFRS 17)	<p>En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, <i>Contrats d'assurance</i>, qui remplacera IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i>, et qui sera appliquée de façon rétrospective. Si la méthode rétrospective intégrale ne peut être appliquée, alors la méthode rétrospective modifiée ou la méthode fondée sur la juste valeur pourrait être utilisée. En novembre 2018, l'IASB a proposé une modification à IFRS 17 qui prévoit un report d'un an de la date d'entrée en vigueur de la norme, la faisant ainsi passer au 1^{er} janvier 2022. De plus, l'IASB a reporté au 1^{er} janvier 2022 l'échéance de l'exemption visant les assureurs qui doivent appliquer IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, afin qu'IFRS 9 et IFRS 17 aient la même date d'entrée en vigueur. L'IASB continue d'évaluer certains éléments de cette norme et devrait publier des modifications à portée limitée portant précisément sur ces éléments.</p> <p>L'adoption d'IFRS 17 est une initiative importante pour Lifeco, qui s'appuie sur un cadre de gouvernance et un plan de projet formels et à laquelle sont dédiées des ressources considérables. Lifeco a réalisé des progrès dans la mise en œuvre de son plan. Lifeco a constitué une équipe qui travaille à la mise en œuvre d'IFRS 17, qui implique la préparation des systèmes d'information financière et des processus de présentation de l'information en vertu d'IFRS 17, ainsi que le suivi des faits nouveaux provenant de l'IASB, du Groupe sur les ressources transitoires pour IFRS 17 et d'autres associations du secteur.</p> <p>IFRS 17 présente les exigences concernant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir relativement aux contrats d'assurance qu'une société émet et aux contrats de réassurance qu'elle détient. IFRS 17 présente de nouveaux modèles d'évaluation fondés sur la nature des contrats d'assurance. Selon IFRS 17, les entités doivent évaluer, au bilan, les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon le total:</p> <ol style="list-style-type: none"> des flux de trésorerie d'exécution: les estimations courantes des montants que Lifeco s'attend à recouvrer à l'égard des primes et à payer à l'égard des réclamations, des prestations et des charges, y compris un ajustement au titre du calendrier et du risque liés à ces montants; de la marge sur services contractuels: le bénéfice futur tiré de la couverture d'assurance. <p>Le bénéfice futur tiré de la couverture d'assurance est comptabilisé en résultat net, au fil du temps, à mesure que la couverture d'assurance est fournie. Selon IFRS 17, Lifeco doit également distinguer les groupes de contrats qui devraient générer un bénéfice des groupes de contrats qui devraient être déficitaires. Lifeco doit mettre à jour les flux de trésorerie d'exécution à chaque date de clôture, au moyen des estimations courantes du montant, du calendrier et de l'incertitude des flux de trésorerie et des taux d'actualisation.</p> <p>IFRS 17 aura une incidence sur la façon dont Lifeco comptabilise ses contrats d'assurance et présente sa performance financière dans les états des résultats. Lifeco continue d'évaluer l'incidence d'IFRS 17 et prévoit que son incidence sur le calendrier de comptabilisation du bénéfice pour ses contrats d'assurance sera importante. Lifeco continue également d'évaluer son incidence sur les cadres réglementaires et fiscaux, qui reposent sur des valeurs comptables calculées en vertu des normes IFRS. L'adoption d'IFRS 17 aura aussi une incidence importante sur la manière dont les résultats liés aux contrats d'assurance et les informations connexes sont présentés dans les états financiers.</p>

Nouvelle norme	Sommaire des modifications futures
<p>Incidence actuelle d'IFRS 9 – Instruments financiers (IFRS 9)</p>	<p>En juillet 2014, l'IASB a publié une version définitive d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, qui remplace IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>, la norme actuelle pour la comptabilisation des instruments financiers, et dont la date d'entrée en vigueur était le 1^{er} janvier 2018. La mise en œuvre de cette norme a été réalisée en trois phases distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Classement et évaluation : cette phase nécessite que les actifs financiers soient classés soit au coût amorti, soit à la juste valeur, en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. ■ Méthode de dépréciation : cette phase remplace le modèle actuel fondé sur les pertes subies par un modèle fondé sur les pertes attendues pour déterminer la dépréciation des actifs financiers. ■ Comptabilité de couverture : cette phase remplace les exigences actuelles liées à la comptabilité de couverture fondées sur des règles décrites dans IAS 39 par des lignes directrices qui alignent plus étroitement la comptabilisation sur les activités de gestion des risques d'une entité. <p>En septembre 2016, l'IASB a publié une modification à IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i> (IFRS 4). La modification, intitulée Application d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> et d'IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i>, propose deux options aux compagnies d'assurance admissibles pour atténuer la volatilité qui pourrait résulter de la mise en œuvre d'IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la nouvelle norme proposée sur les contrats d'assurance. Les deux options sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Approche du report</i> : permet de reporter la mise en œuvre d'IFRS 9 jusqu'en 2022 ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance, selon la première éventualité; ■ <i>Approche par superposition</i> : permet de comptabiliser la volatilité qui pourrait découler de l'application d'IFRS 9 dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net. <p>La Société est admissible à l'approche du report et elle a choisi d'appliquer cette approche, qui permet l'adoption simultanée d'IFRS 9 et d'IFRS 17.</p> <p>Les informations fournies pour l'évaluation et le classement des placements de portefeuille de la Société incluent déjà en grande partie les informations qui sont requises en vertu d'IFRS 9. La Société continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de cette norme de concert avec l'adoption d'IFRS 17.</p> <p>Pargesa (détenue par l'entremise de Parjointco), une entreprise contrôlée conjointement, n'est pas admissible à l'exemption et a adopté IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018. Conformément à la modification apportée à IFRS 4 visant le report de l'adoption d'IFRS 9, la Société peut, sans toutefois y être tenue, conserver les méthodes comptables utilisées par une entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. La Société a décidé de continuer d'appliquer IAS 39 aux résultats de Pargesa.</p>
<p>IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux (IFRIC 23)</p>	<p>En juin 2017, l'IASB a publié IFRIC 23, <i>Incertitude relative aux traitements fiscaux</i>. L'interprétation clarifie la manière d'appliquer les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation prescrites dans IAS 12, <i>Impôts sur le résultat</i>, lorsqu'une incertitude subsiste quant aux traitements fiscaux à utiliser.</p> <p>L'interprétation entrera en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société et ses filiales ne s'attendent pas à ce que l'adoption de cette norme ait une incidence importante.</p>
<p>IFRS 3 – Regroupements d'entreprises (IFRS 3)</p>	<p>En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>. Les modifications fournissent des directives additionnelles pour déterminer si une société a acquis une entreprise ou un groupe d'actifs.</p> <p>Les modifications entrent en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020. La Société et ses filiales évaluent actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications.</p>
<p>IAS 1 – Présentation des états financiers (IAS 1) et IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs (IAS 8)</p>	<p>En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>, et à IAS 8, <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i>. Les modifications visent à clarifier la définition du terme « significatif » et à harmoniser les définitions utilisées dans le Cadre conceptuel de l'information financière et dans les normes elles-mêmes.</p> <p>Les modifications entrent en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020. La Société et ses filiales évaluent actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications.</p>

Contrôles et procédures de communication de l'information

En fonction de leurs évaluations au 31 décembre 2018, le chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que les contrôles et les procédures de communication de l'information de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2018.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société est conçu pour offrir une assurance raisonnable que cette information est fiable et que les états financiers destinés à des parties externes sont préparés conformément aux normes IFRS. La direction de la Société, sous la supervision du chef de la direction et du chef des services financiers, est responsable d'établir et de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière. Tous les systèmes de contrôle interne comportent des limites inhérentes et pourraient devenir inefficaces en raison de modifications de la situation. Par conséquent, même les systèmes qui sont jugés efficaces ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la Société, sous la supervision du chef de la direction et du chef des services financiers, a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2018, suivant les critères de l'*Internal Control - Integrated Framework* (le cadre COSO 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société était efficace au 31 décembre 2018.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société n'a fait l'objet d'aucune modification ayant eu ou pouvant raisonnablement avoir une incidence significative sur celui-ci au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Principales données annuelles

Pour les exercices clos les 31 décembre	2018	2017	2016
Total des produits	47 025	49 987	49 122
Actif administré [en milliards]	1 565	1 521	1 404
Bénéfice net (attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires)	2 245	1 717	1 919
Par action – de base	3,15	2,41	2,69
Par action – dilué	3,14	2,40	2,68
Bénéfice net ajusté (attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires) ^[1]	2 282	2 135	2 136
Par action – de base	3,20	2,99	2,99
Actif consolidé	447 055	440 224	418 407
Total des passifs financiers	24 550	23 522	23 229
Débiteures et autres instruments d'emprunt	8 492	8 128	7 674
Fonds propres attribuables aux actionnaires	21 580	20 513	19 481
Valeur comptable par action ordinaire	26,26	24,77	23,69
Nombre d'actions ordinaires en circulation [en millions]	714,1	713,9	713,3
Dividendes par action [déclarés]			
Actions ordinaires	1,7320	1,6500	1,5700
Actions privilégiées de premier rang			
Série A ^[2]	0,6301	0,5067	0,4725
Série D	1,3750	1,3750	1,3750
Série E	1,3125	1,3125	1,3125
Série F	1,4750	1,4750	1,4750
Série H	1,4375	1,4375	1,4375
Série I	1,5000	1,5000	1,5000
Série K	1,2375	1,2375	1,2375
Série L	1,2750	1,2750	1,2750
Série O	1,4500	1,4500	1,4500
Série P ^[3]	0,5765	0,5765	0,5765
Série Q ^[3]	0,7091	0,5673	0,5252
Série R	1,3750	1,3750	1,3750
Série S	1,2000	1,2000	1,2000
Série T ^[4]	1,0500	1,0500	1,0500
Série V ^[5]	1,2875	0,8792	–

[1] Le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour obtenir une définition de ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la section Mesures financières et présentation non conformes aux normes IFRS de la présente revue de la performance financière.

[2] Les actions privilégiées de premier rang de série A donnent droit à un dividende cumulatif trimestriel à un taux variable égal à un quart de 70 % de la moyenne des taux préférentiels de deux grandes banques à charte canadiennes.

[3] Le 1^{er} février 2016, 2 234 515 des 11 200 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série P, en circulation ont été converties, à raison de une pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif et à taux variable, série Q. Les actions privilégiées de premier rang, série Q, donnent droit à un dividende annuel non cumulatif, payable trimestriellement à un taux variable correspondant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois plus 1,60 %. Le taux de dividende pour les 8 965 485 actions de série P restantes a été rajusté pour correspondre à un taux annuel fixe de 2,31 % (0,144125 \$ par action), payable trimestriellement en trésorerie.

[4] Depuis le 31 décembre 2018, le taux de dividende pour la période de cinq ans commençant le 31 janvier 2019 a été rajusté à 4,215 % (0,263438 \$ par action), payable trimestriellement en trésorerie.

[5] Émise en mai 2017. Le premier versement de dividendes a été effectué le 31 octobre 2017 et s'élevait à 0,55733 \$ par action.